



Rapport de  
**responsabilité sociale  
d'entreprise (RSE)**  
**2017**

# SOMMAIRE

	1. DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE AU SEIN DE TIKEHAU CAPITAL	2
	(a) Contexte de la démarche ESG	2
	(b) ESG & activités de dette privée et d'investissement en capital	4
	(c) ESG & activités immobilières	10
	(d) ESG & stratégies liquides	13
	(e) Empreinte carbone de certains fonds liquides	18
	2. POLITIQUE DE TIKEHAU CAPITAL EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE	21
	(a) Contexte et périmètre de reporting RSE	21
	(b) Ressources humaines	21
	(c) Empreinte environnementale et bilan carbone du Groupe	24
	(d) Informations sociétales	27
	(e) Engagements sociétaux en faveur de l'égalité de traitement et du développement durable	27
	(f) Actions de partenariat et de mécénat	27
	3. TABLE DE CONCORDANCE (ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE)	29
	4. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION	32

# 1. DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE AU SEIN DE TIKEHAU CAPITAL

## (a) Contexte de la démarche ESG

Depuis sa création, Tikehau Capital met l'accent sur la responsabilité personnelle de chacun des collaborateurs et le partage d'une identité entrepreneuriale commune. Cette approche se traduit par le fait d'encourager les collaborateurs à adopter une approche critique face aux influences extérieures et à s'appuyer sur l'analyse fondamentale produite par les équipes de recherche. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante des recommandations d'investissement et constituent un des axes majeurs de la politique de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») du Groupe.

Tous les niveaux hiérarchiques du Groupe sont impliqués dans la démarche d'investisseur responsable. Un Comité ESG a été constitué afin de piloter, animer et intégrer la stratégie ESG à tous les niveaux de l'organisation. Ce Comité ESG est composé de différents représentants seniors de l'organisation ce qui montre l'importance de ce sujet pour le management. Le Groupe s'est doté d'un Responsable ESG/RSE en 2017. Au sein de chaque équipe opérationnelle, des personnes référentes travaillent avec le Responsable ESG/RSE du Groupe et servent de relais pour promouvoir l'intégration des critères ESG dans leur métier d'investisseur.

En 2014, Tikehau Investment Management (« Tikehau IM »), la société de gestion du Groupe et Salvepar, l'ex-filiale du Groupe dédiée aux investissements minoritaires, ont signé les six Principes pour l'Investissement Responsable (les « UN PRI »). En 2017, postérieurement aux opérations de réorganisation qui ont conduit à l'introduction en bourse, la Société a remplacé ses filiales comme signataire des UN PRI qui s'appliquent désormais à un périmètre élargi. La politique d'investissement responsable du Groupe est formalisée dans une « Charte d'Investisseur Responsable », disponible en français et en anglais sur le site internet de Tikehau Capital.

### Pilier – Gouvernance

La Charte d'Investisseur Responsable fait de la gouvernance un des axes principaux de l'analyse ESG au sein du Groupe. Elle précise notamment que « *La gouvernance idéale repose sur des règles transparentes organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée. Ce type de gouvernance permet à l'entreprise d'aligner les intérêts de toutes ses parties prenantes (salariés, dirigeants, financeurs, actionnaires, société civile, etc.) d'anticiper les évolutions et de maîtriser les risques liés à son activité.* ».

En matière de gouvernance, Tikehau Capital est attentif à ce que les conditions de ses investissements comportent quand c'est possible des droits clairs et proportionnés. Le Groupe maintient un dialogue constant avec la direction des entreprises dans lesquelles il a investi. Du fait de ses

différentes lignes de métier et des circonstances propres à chaque investissement, le Groupe n'a toutefois pas vocation à être associé de manière systématique à la gouvernance des entreprises qu'il finance.

### Pilier – Social

Tikehau Capital adhère aux principes posés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, (iii) à l'élimination du travail forcé et obligatoire et (iv) à l'abolition effective du travail des enfants.

Le Groupe s'attache à ce que le capital humain fasse partie intégrante de sa stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles il investit. Selon la nature des entreprises et des secteurs d'activité, les critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés en matière sociale peuvent varier : politique en matière de ressources humaines, risques sociaux, sécurité des salariés et taux d'accidents, respect de la réglementation en matière sociale, etc.

L'approche de Tikehau Capital s'appuie sur la conviction qu'une gestion des ressources humaines de qualité est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive, réduise les risques sociaux de toute nature et constitue donc un investissement prometteur. Toutefois, le pouvoir d'influence de Tikehau Capital sur la politique sociale des entreprises dans lesquelles le Groupe investit doit être mis en regard des spécificités propres à chacune des stratégies d'investissement déployées à ce jour au sein du Groupe.

### Pilier – Environnemental

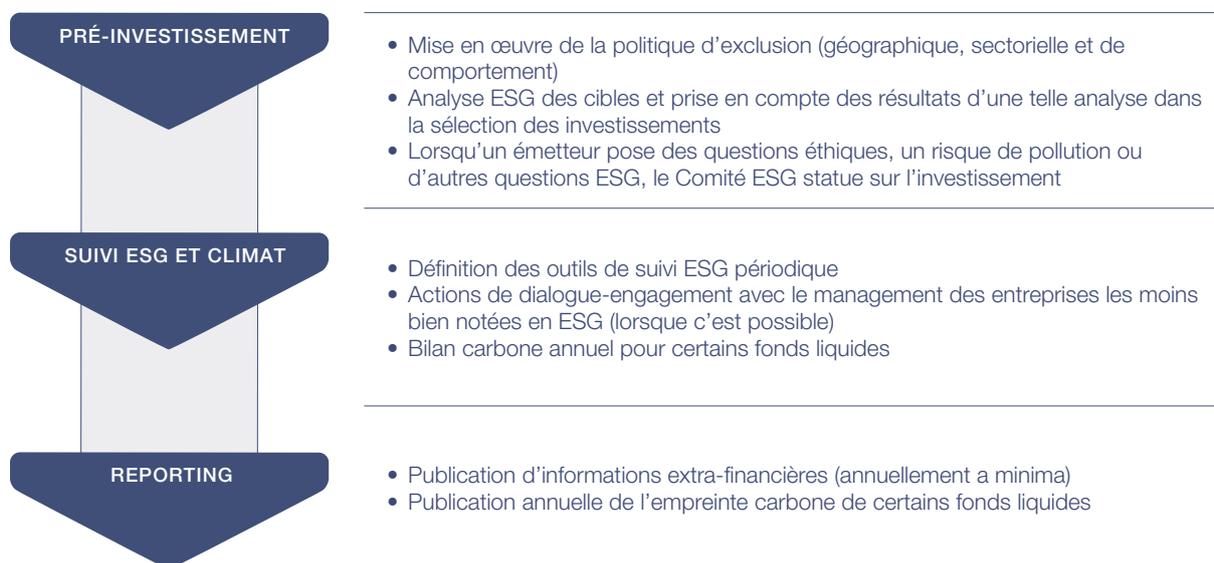
Guidé par les recommandations du décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 d'application de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique, le Groupe ainsi que ses cinq principaux fonds de gestion obligatoire ont effectué des bilans carbone avec des conseils spécialisés (Voir les Sections 1(e) (Empreinte carbone de certains fonds liquides) et 2(c) (Empreinte environnementale et bilan carbone du Groupe) du présent rapport).

En matière environnementale également, le pouvoir d'influence de Tikehau Capital sur la politique des entreprises dans lesquelles le Groupe investit doit être mis en regard des spécificités propres à chacune des stratégies d'investissement déployées à ce jour au sein du Groupe.

### Approfondissement de la démarche ESG

Depuis 2016, le Groupe travaille sur différents projets ESG avec un conseil spécialisé, afin d'être accompagné dans la formalisation de ses engagements et de sa démarche en la matière. Ce conseil est notamment intervenu sur la prise en compte de critères ESG dans les opérations d'investissement et la mise en place d'un suivi annuel des critères ESG.

La démarche d'intégration des questions ESG est commune à toutes les activités du Groupe et se matérialise à l'occasion de trois étapes clés des opérations d'investissement, à savoir :



**• Mise en œuvre de la politique d'exclusion, au stade de la sélection des opérations d'investissement**

– Outre les industries polluantes ou les secteurs à risque, une gouvernance perçue comme défaillante ou encore des cas de controverse (par exemple, une violation avérée d'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) conduisent régulièrement le Groupe à écarter des investissements potentiels en dépit de l'intérêt stratégique ou financier qu'ils pourraient représenter. En complément, les équipes d'investissement se réfèrent à des critères d'exclusions géographiques ou sectorielles, telles les exclusions réglementaires sur les armes controversées (exclusions des entreprises participant à la production et/ou à la commercialisation d'armes à sous-munitions ou de mines antipersonnel), ainsi que l'exclusion d'émetteurs provenant de pays non coopératifs listés par le GAFI (Groupe d'Action Financière). Les investissements dans des entreprises pouvant présenter des risques éthiques en raison de leur secteur d'activité ou de leur domiciliation sont soumis à l'approbation du Comité ESG selon une étude au cas par cas.

**• Analyse ESG, au stade de l'analyse des opérations d'investissement**

– En collaboration avec un conseil spécialisé, Tikehau Capital a élaboré des grilles d'analyse spécifiques aux différentes activités du Groupe (plus amplement décrites dans les sections ci-après) permettant d'appréhender en dynamique les facteurs ESG et de faire un état des lieux en la matière au stade de l'investissement, d'instaurer une trajectoire d'amélioration au regard des problématiques ESG soulevées et de mettre en place les outils de suivi nécessaires.

**• Suivi et reporting ESG pendant la vie de l'investissement**

– Une fois l'investissement réalisé, certaines lignes du portefeuille d'investissement font l'objet d'une analyse ESG annuelle, selon une quinzaine de critères ESG communs à tous les investissements (basés sur les

*Recommandations pour faciliter le dialogue entre sociétés de gestion et investisseurs de la commission ESG de France Invest disponibles sur [www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu)). Le cas échéant, des critères ESG complémentaires peuvent être spécifiquement sélectionnés parmi une grille d'indicateurs si cette démarche se révèle pertinente.*

**Transparence et dialogue avec les parties prenantes**

La Société entend respecter un niveau élevé de transparence concernant ses propres activités dans toute la mesure compatible avec son métier de gestionnaire d'actifs et d'investisseur, afin de permettre aux investisseurs et actionnaires d'apprécier l'évolution de sa situation et de ses perspectives.

Le Groupe encourage le recours à des pratiques loyales tant par ses équipes et prestataires que par les entreprises dans lesquelles il investit. Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des dispositifs ont été mis en place visant à prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de la conduite de ses activités (manquements d'initiés, fraude, corruption, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, etc.). Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une Charte de déontologie boursière a été mise en place. Elle s'ajoute à tous les dispositifs spécifiques liés à la réglementation applicables aux activités de gestion d'actifs, aux prestations de services d'investissement ou encore à la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les exigences du Groupe en matière d'éthique professionnelle passent également par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, d'une prévention des conflits d'intérêts et d'un contrôle interne rigoureux.

## (b) ESG & activités de dette privée et d'investissement en capital

### (i) Enjeux ESG des activités de dette privée et d'investissement en capital

Tikehau Capital est l'un des pionniers des opérations de dette privée en Europe et en France. Les équipes de dette privée du Groupe sont impliquées sur des opérations de financement en dette (dette senior, unitranche, mezzanine, etc.) d'une taille comprise entre 10 et 300 millions d'euros en qualité d'arrangeur ou de financeur. Cette ligne de métier comprend également les activités de titrisation dédiées aux CLO (*Collateralized Loan Obligations*), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier. Au 31 décembre 2017, les encours sous gestion des fonds de dette privée de Tikehau Capital s'élevaient à 6,0 milliards d'euros, soit 43% des actifs sous gestion du Groupe.

Dans le cadre de l'activité investissement en capital, le Groupe investit en capital (actions et instruments hybrides donnant accès au capital) dans des entreprises cotées et non cotées. Au 31 décembre 2017, l'activité d'investissement en capital de Tikehau Capital gère des actifs pour un montant de 2,5 milliards d'euros et était exercée essentiellement à partir des ressources propres du Groupe (capitaux propres et endettement). Toutefois, le Groupe a pour ambition de développer une activité de gestion d'actifs pour le compte de ses clients-investisseurs et, au 31 décembre 2017, gère 0,1 milliard d'euros dans ce cadre.

En 2015, à la suite de l'adoption de la « Charte d'Investisseur Responsable » du Groupe, les équipes des activités de dette privée et d'investissement en capital ont adopté une démarche d'intégration des critères Environnement (« E »), Social (« S ») et de Gouvernance (« G ») autour de trois thématiques : (i) actionnariat, activités et gouvernance, (ii) social et relations avec les parties prenantes externes, et (iii) environnement.

L'univers non coté présente des spécificités en matière de gestion ESG. Par exemple, certains émetteurs de taille moyenne disposent de ressources limitées pour piloter et structurer leur stratégie RSE. Par ailleurs, les opérations dans l'univers non coté sont caractérisées par une liquidité restreinte limitant ainsi la possibilité de rompre les relations avec un émetteur dont le profil ESG se serait fortement dégradé.

Dans ce cadre, la qualité de l'équipe de management et la gouvernance sont essentielles. L'analyse de ces facteurs est plus aisée dans l'activité d'investissement en capital où la proximité entre l'actionnaire et le management est la plus forte.

Dans une démarche d'amélioration continue, les procédures ESG des activités de dette privée et d'investissement en capital ont fait l'objet d'une revue méthodologique fin 2017. Deux groupes de travail ont été constitués afin de réaliser un bilan de l'application des procédures ESG et de mettre à jour les procédures d'intégration ESG tout au long du cycle d'investissement. Ces procédures ont vocation à être régulièrement mises à jour en tenant compte des retours des équipes d'investissement et de l'évolution des meilleures pratiques.

### (ii) Présentation des procédures ESG appliquées aux activités de dette privée et d'investissement en capital

#### Analyse ESG pré-investissement

Lors de tout nouvel investissement, l'équipe en charge de l'analyse de l'investissement réalise un diagnostic en renseignant une grille de questions relatives aux trois catégories E, S et G. Les sources utilisées varient en fonction de la taille et du secteur de l'émetteur (*due diligence* environnementale, *due diligence* ESG, informations disponibles en *data room*) et de la disponibilité du management (questions spécifiques sur des sujets ESG lors d'entretiens) et des conditions de l'investissement. Cette grille d'analyse permet d'établir une cartographie de l'état d'avancement des préoccupations RSE au sein de l'entreprise concernée. Élaborée à partir d'une analyse multicritères, une note globale est alors calculée en fonction des risques répertoriés. Cette note permet d'estimer un niveau global de risque ESG pour l'entreprise et d'identifier les éventuelles actions correctrices à apporter. La synthèse de cette grille d'analyse est intégrée dans le dossier soumis au comité d'investissement en charge de sa validation.

En outre, pour sensibiliser les dirigeants sur ces enjeux dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause informe des engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès selon leurs moyens.

S'agissant des activités de Dettes Senior et de CLO qui appartiennent aux activités de dette privée, l'analyse ESG a été définie selon les mêmes règles que celles de la gestion obligatoire cotée eu égard aux contraintes d'accès à l'information.

#### Suivi ESG

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG. Cette revue permet d'identifier les évolutions ou les éventuelles dégradations en matière ESG et d'inciter le cas échéant les participations à mettre en place un processus d'amélioration continue sur ces sujets.

Courant 2017, un nouvel outil de suivi a été conçu. Ce dernier prend en compte les engagements ESG pris par Tikehau Capital et les demandes de ses parties prenantes, en particulier : les 6 principes des UN PRI, les recommandations de France Invest sur le dialogue entre les investisseurs et les sociétés de gestion ainsi que les demandes de certains investisseurs institutionnels en matière de suivi ESG des entreprises en portefeuille.

Le nouveau questionnaire de suivi ESG comprend trois sections :

- analyse des politiques et pratiques en matière de gouvernance ;
- analyse des indicateurs en matière de ressources humaines ; et
- analyses des initiatives environnementales et en relation avec les parties prenantes externes.

Au-delà de l'analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs communs à toutes les entreprises, ce nouvel outil de suivi permet aux entreprises de remonter toute initiative innovante en matière d'ESG ayant été adoptée dans l'année.

**(iii) Résultats du suivi annuel ESG des activités de dette privée**

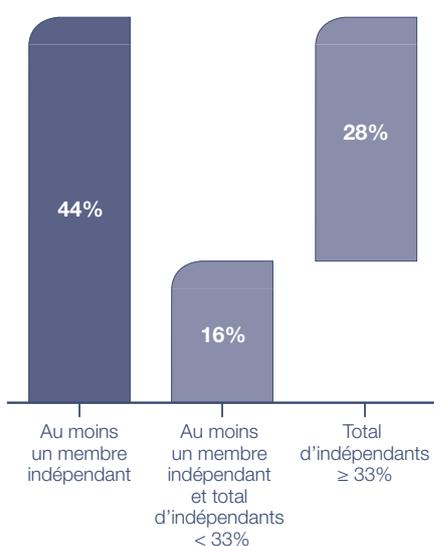
Le périmètre de suivi ESG a été défini en fonction de la taille du fonds ayant investi et des politiques d'investissement de ces fonds. Il couvre ainsi 61 entreprises représentant environ 31% de l'exposition des activités de dette privée au 31 décembre 2017 (hors Dettes Senior et CLO). 47 d'entre elles ont répondu à la majorité des questions, soit un taux de réponse global de 77%. Les réponses et taux de réponse par

indicateur présentés ci-dessous concernent les 47 entreprises répondantes sur une base déclarative et non auditée.

**Gouvernance**

Convaincues que la gouvernance des entreprises est un facteur essentiel de performance et de maîtrise des risques, les équipes de Tikehau Capital favorisent l'adoption au sein des entreprises de règles transparentes organisant des pouvoirs et contre-pouvoirs équilibrés.

**Présence de membres indépendants dans les instances de gouvernance\***

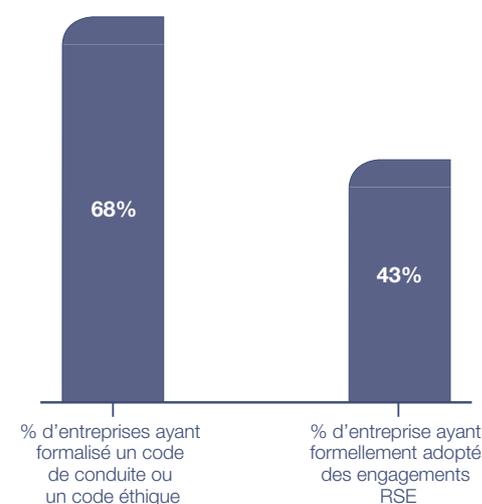


\* Taux de réponse de 91%.

La présence de membres indépendants peut favoriser le dynamisme au sein des instances de gouvernance. Par ailleurs, ils ont un rôle de garants de l'objectivité et de l'éthique dans la gestion d'une entreprise.

Parmi les entreprises répondantes, 44% ont nommé au moins un membre indépendant parmi les membres du conseil de surveillance ou d'administration. Dans 28% des entreprises, les membres indépendants représentent plus du tiers des membres. Ceci peut être considéré comme une très bonne pratique.

**Formalisation d'engagements éthiques et de responsabilité sociétale\***



\* Taux de réponse de 100%.

La formalisation d'engagements en matière d'éthique des affaires et de responsabilité sociétale reflète une volonté de structurer des pratiques sociales, éthiques ou environnementales et de mieux appréhender les risques extra-financiers.

Parmi les entreprises répondantes, 68% ont formalisé un code de conduite ou code éthique, et 43% ont franchi l'étape supérieure en prenant des engagements RSE. En outre, huit participations ont adhéré au Pacte mondial des Nations unies.

**Social**

Tikehau Capital a la conviction qu'une gestion des ressources humaines volontariste est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive, réduise les risques sociaux de toute nature et constitue donc un investissement prometteur.

**Nombre de salariés et création d'emplois**

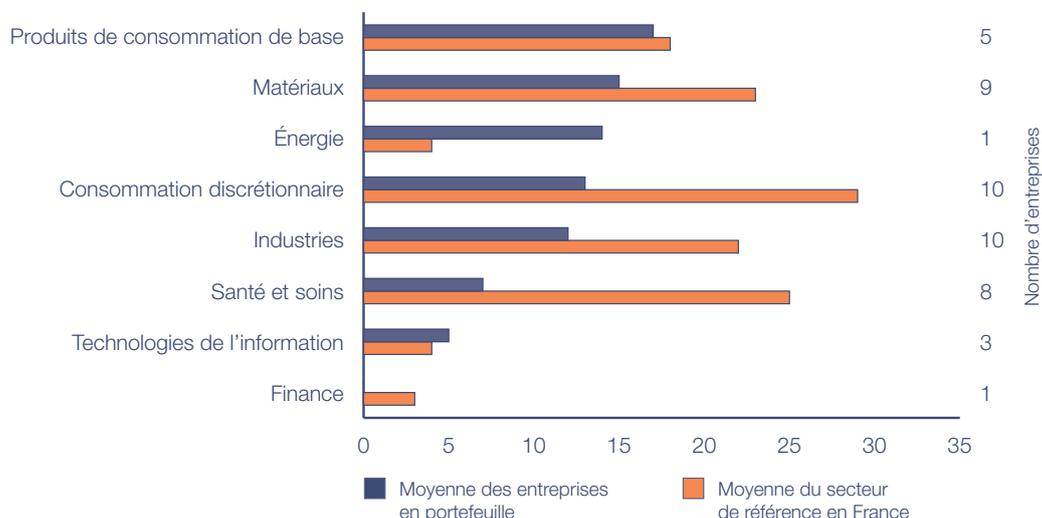
Nombre de salariés dans les entreprises répondantes*	131 487
Création d'emplois dans les entreprises répondantes**	3 006

\* Taux de réponse de 98%.

\*\* Taux de réponse de 83%.

Les cinq plus grandes entreprises emploient 63% des salariés du portefeuille d'entreprises répondantes. Une seule entreprise (le groupe indépendant de travaux publics NGE) a créé 1 520 emplois en 2017 dont 902 en France.

**Taux de fréquence des accidents du travail par rapport à la moyenne sectorielle en France\***



\*Taux de réponse de 74%.

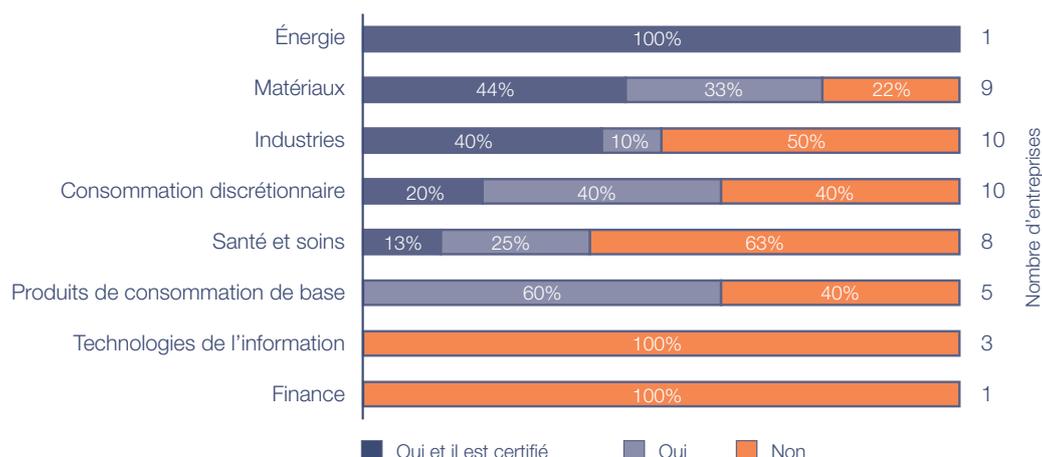
Le benchmark sectoriel reflète les moyennes des accidents du travail de l'indice français de l'Assurance Maladie appliquées à la classification *Global Industry Classification Standard* (GICS).

Les entreprises du portefeuille des secteurs des produits de consommation de base et des matériaux sont les plus exposées aux accidents du travail avec des taux de fréquence de 17 et 14 accidents par million d'heures travaillées respectivement, ce qui apparait toutefois en dessous des moyennes françaises respectives de ces secteurs de 18 et 23 accidents par million d'heures travaillées. Dans le secteur de l'énergie, l'entreprise du portefeuille sous-performe sur le critère du taux de fréquence d'accidents du travail. Toutefois, il s'agit exclusivement d'accidents de trajet sans conséquences graves.

**Environnement**

Tikehau Capital est attentif à la maîtrise des risques environnementaux liés au secteur d'activité et à la taille de l'entreprise.

**Mise en place d'un système de management environnemental (SME)\***

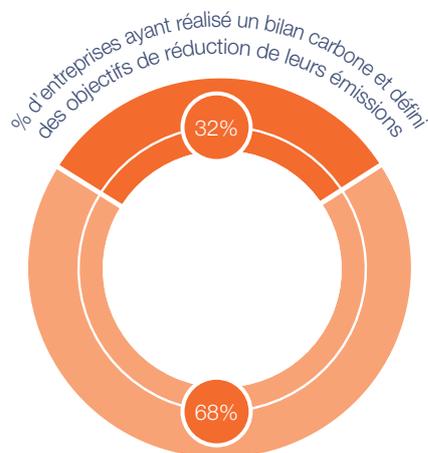


\* Taux de réponse de 100%.

53% des entreprises répondantes ont mis en place un système de management environnemental. 40% des entreprises industrielles, 44% des entreprises du secteur des matériaux et 100% des entreprises du secteur de l'énergie, secteurs ayant des forts impacts environnementaux, ont obtenu des certifications telles que ISO 14001.

Une analyse de l'empreinte carbone est une étape nécessaire avant de s'engager sur un objectif de réduction des émissions.

### Suivi de l'empreinte carbone et définition d'objectifs de réduction des émissions\*



32% des entreprises répondantes ont réalisé un bilan carbone et ont formalisé des objectifs visant à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

Reste

\* Taux de réponse de 100%.

## DIRECT ENERGIE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Energie met au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France et en Belgique, le groupe fournit en électricité et en gaz plus de 2,6 millions de sites résidentiels et non résidentiels. Direct Energie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et conventionnels (cycles combinés au gaz naturel).

En janvier 2016, Tikehau IM a participé à un placement privé (Euro PP) pour Direct Energie via NOVO 2, un fonds de prêts à l'économie à destination des PME/ETI. Cet Euro PP a permis à Direct Energie d'accélérer son plan de développement commercial ainsi que mettre en œuvre sa stratégie d'intégration verticale (notamment avec l'acquisition de la centrale de Bayet décrite ci-dessous).

**Innovation durable** – Le groupe s'engage pour le développement de nouveaux modes de consommation énergétique, moins carbonés. Après l'introduction du Pass Recharge qui permet à ses clients de charger leur véhicule électrique partout en France, Direct Energie a annoncé le lancement d'une expérimentation de charge/décharge intelligente sur véhicule électrique avec le groupe automobile PSA. L'énergéticien a aussi créé un écosystème dédié au pilotage de la consommation pour économiser l'énergie au quotidien.

**Accès à l'énergie pour tous** – Direct Energie est un membre actif de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) et contribue à mettre en perspective et à produire des données sur la précarité énergétique et les solutions pour en limiter l'ampleur. Direct Energie a contribué activement à l'expérimentation du chèque énergie en 2017 et a pris ses responsabilités pour assurer l'efficacité de cette réforme pour ses clients.



**Production responsable** – En se rapprochant de Quadran en 2017, Direct Energie a fait le choix des énergies renouvelables pour devenir un acteur global disposant d'un mix de production diversifié, équilibré et en ligne avec la transition énergétique.

Ce mix s'appuie également sur deux centrales à cycle combiné au gaz naturel, l'une à Bayet et l'autre à Marcinelle en Belgique. Technologie figurant aujourd'hui parmi les moins émettrices de CO<sub>2</sub>, ces centrales contribuent directement à l'approvisionnement du parc électrique français et offrent une réponse flexible à l'intermittence des énergies renouvelables.

Ces deux centrales sont certifiées ISO 14001. Cette norme repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

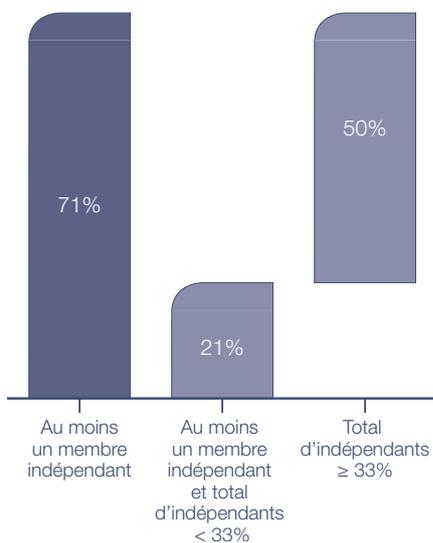


**Neutralité carbone** – Plusieurs actions ont été mises en place au niveau du siège pour limiter l’empreinte carbone : réduction des impressions, valorisation de l’utilisation de transports responsables (remboursement partiel des abonnements aux vélos et véhicules électriques à Paris).  
 Pour compenser les émissions restantes, Direct Energie soutient financièrement un projet de réduction de gaz à effet de serre en Chine.

**(iv) Résultats du suivi annuel ESG des activités d’investissement en capital (*private equity*)**

Le périmètre de suivi ESG a été défini en fonction de la taille des montants investis et des demandes spécifiques des investisseurs. Il couvre 14 entreprises, représentant environ 40% de l’exposition des activités de *private equity* au 31 décembre 2017. Parmi les entreprises sélectionnées, 6 sont cotées sur Euronext (Paris ou Bruxelles) et leurs questionnaires ont été remplis à partir des informations publiques disponibles au 28 février 2018. Les autres questionnaires ont été remplis par les entreprises et ainsi les informations fournies ci-dessous sont sur une base déclarative et non auditée.

**Présence de membres indépendants dans les instances de gouvernance\***



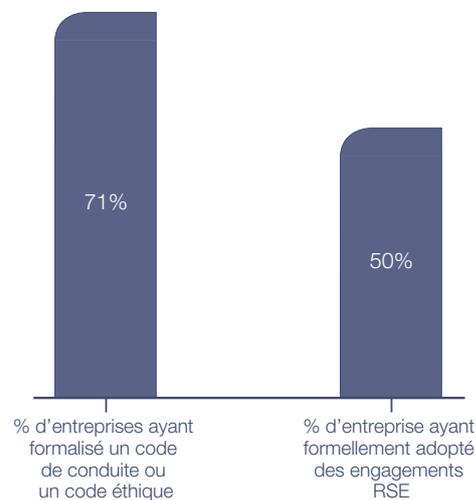
\* Taux de réponse des entreprises répondant à l'indicateur de 100%.

Parmi les entreprises répondantes, 71% ont nommé au moins un membre indépendant au sein du conseil de surveillance ou d'administration. Dans 50% des entreprises, les membres indépendants représentent plus d'un tiers des membres. Ceci peut être considéré comme une très bonne pratique liée à la taille et aux caractéristiques des entreprises (43% des entreprises sont cotées).

**Gouvernance**

La bonne gouvernance est au cœur de la stratégie d'investissement de Tikehau Capital. Dans le cadre de ses activités d'investissement en capital qui permet une relation privilégiée avec la direction des entreprises, les équipes de Tikehau Capital encouragent l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance, notamment la nomination de membres externes au sein des instances de gouvernance et l'adoption d'engagements en matière d'éthique et de responsabilité sociétale.

**Formalisation d'engagements éthiques et de responsabilité sociétale\***



\* Taux de réponse des entreprises répondant à l'indicateur de 100%.

Parmi les entreprises répondantes, 71% ont formalisé un code de conduite ou code éthique, et 50% ont franchi l'étape supérieure en adoptant des engagements RSE. En outre, quatre participations ont adhéré au Pacte mondial des Nations unies.

### Social et sociétal

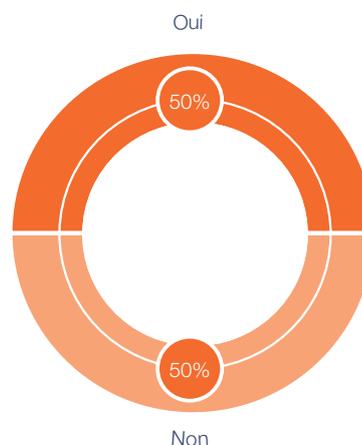
La gestion des ressources humaines et la maîtrise des risques liés aux relations des entreprises avec leurs parties prenantes externes font partie de l'approche globale d'investissement de Tikehau Capital.

Nombre de salariés* dans les entreprises répondantes	41 052
--	--------

\* Taux de réponse des entreprises répondantes à l'indicateur de 100%. Basé sur les réponses des entreprises privées et sur les données sociales disponibles pour les entreprises cotées au 28 février 2018.

Les trois plus grandes entreprises emploient 62% du total des salariés du portefeuille d'entreprises répondantes. À la date de publication de ce rapport, le chiffre consolidé des créations de poste pour 2017 n'était pas disponible.

### Mise en place d'une démarche d'achats responsables\*

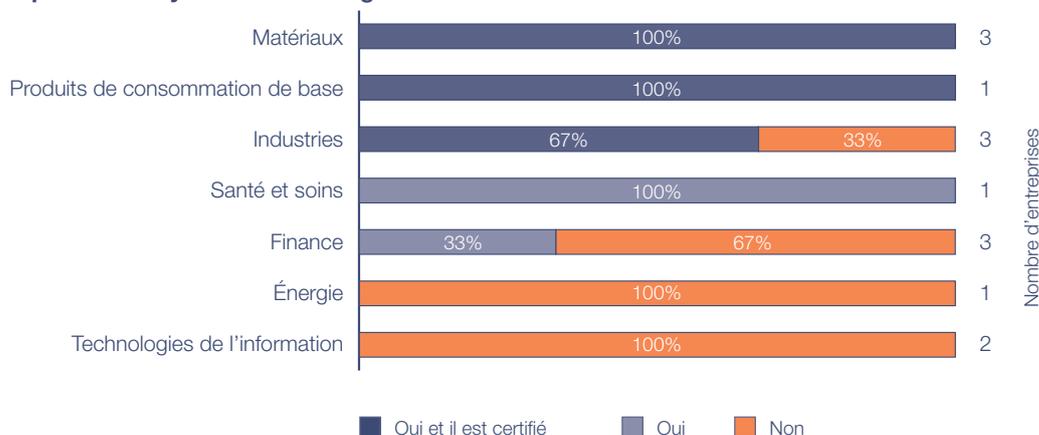


Parmi les entreprises répondantes, la moitié a mis en place une politique d'achats responsables. Cela implique l'identification des risques extra-financiers liés à la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise et l'adoption de critères ESG dans les relations avec les fournisseurs.

### Environnement

La maîtrise de l'impact environnemental des participations de Tikehau Capital, et notamment celui des entreprises dans des secteurs industriels, est un enjeu central dans la politique d'investissement du Groupe.

#### Mise en place d'un système de management environnemental\*



\* Taux de réponse des entreprises a à l'indicateur de 100%.

57% des participations ont mis en place un système de management environnemental et six ont reçu des certifications environnementales (ISO 14001 par exemple). La mise en place d'un système de management environnemental est particulièrement importante pour nos entreprises dans les secteurs des matériaux et de l'industrie. La plupart des entreprises présentes dans ces deux secteurs ont reçu des certifications environnementales.

## DRT

Spécialisé dans la chimie du végétal, DRT valorise depuis 1932 les dérivés résiniques et terpéniques issus du pin. DRT approvisionne en produits à haute valeur ajoutée plus d'une vingtaine de secteurs industriels (la parfumerie, les adhésifs, les caoutchoucs, les chewing-gums, les compléments alimentaires, etc.) avec un éventail de plus de 250 produits de consommation courante.

Entré au capital de DRT en 2014, Tikehau Capital a soutenu sa stratégie de croissance (notamment via l'acquisition de Pinova Inc. aux États-Unis en 2016). DRT est un *leader* en matière de développement durable ce qui a constitué un élément clé dans l'acquisition convenue avec Ardian fin 2017.

**Innovation durable** – La substitution des produits fossiles par des produits naturels constitue l'axe majeur de la stratégie R&D de DRT. Les résines polyterpéniques et les esters de colophanes remplacent des résines hydrocarbonées d'origine fossile. Dans le BTP, la poix de tall-oil entre dans la composition du bitume ou encore les résines biosourcées améliorent les performances des pneus sans compromettre leurs propriétés physiques. De nombreux exemples de ce type illustrent l'alternative durable que DRT offre à ses clients avec ses produits biosourcés.

**Sourcing durable** – Grâce à des approvisionnements issus de forêts de pin gérées durablement (massifs certifiés FSC et PEFC), DRT est un acteur industriel de premier plan dans la valorisation de ressources renouvelables et le respect de l'environnement. En complément de la matière première extraite des pins, une part importante des approvisionnements provient de l'industrie papetière et des coproduits issus de la fabrication du papier. En 2017, 85% des produits de DRT étaient 100% biosourcés.



**Production responsable** – Depuis 2012, DRT a investi plus de 18 millions d'euros dans les énergies renouvelables :

- installation d'une usine de cogénération biomasse pour satisfaire 95% du besoin vapeur du site de DRT à Vielle Saint Girons (40) ;
- installation sur le site de Castets (40) d'un générateur de vapeur alimenté par des coproduits de fabrication d'origine biomasse ;
- installation de 3 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques équivalents à plus de 50% de la consommation électrique du site d'Action Pin (filiale de DRT) à Castets (40).



**Impact social et sécurité** – DRT est l'un des premiers employeurs privés du bassin des Landes dans le sud-ouest de la France (environ 55% de l'effectif total groupe) avec un fort engagement dans la région. Depuis la création de DRT, aucun conflit social n'a éclaté, la culture de la négociation et du compromis domine. Les quatre usines françaises et l'usine chinoise sont certifiées (par ex. ISO 9001, ISO 22000).

## (c) ESG & activités immobilières

### (i) Enjeux ESG des activités immobilières

Les activités d'investissement immobilier de Tikehau Capital se focalisent principalement sur l'immobilier commercial avec une recherche particulière d'opérations de cession-bail (*sale & lease back*), dans lesquelles les véhicules du Groupe interviennent en qualité d'acquéreur et impliquant des contreparties (vendeuses puis, post-opération, locataires) de qualité, ayant un potentiel de génération de rendement ainsi qu'un potentiel de plus-value à la revente. L'activité d'investissement immobilier de Tikehau Capital s'est développée à travers la constitution de véhicules d'acquisition dédiés à chaque transaction.

Les activités immobilières de Tikehau Capital se composent (i) de fonds immobiliers gérés par Tikehau IM, (ii) de TREIC, une société foncière à capitaux permanents dédiée aux co-investissements immobiliers et (iii) des actifs d'IREIT Global, un trust immobilier coté à Singapour. Au 31 décembre 2017, les encours sous gestion de l'activité immobilière de Tikehau Capital s'élevaient à 2,2 milliards d'euros.

L'immobilier est un secteur à forte empreinte environnementale mais également sociale.

Le secteur est l'un des principaux émetteurs indirects de gaz à effet de serre du fait des consommations énergétiques liées à la construction et à l'exploitation des immeubles (chauffage, climatisation, éclairage). En France et dans le

reste de l'Europe, les réglementations thermiques sont de plus en plus exigeantes. Pour Tikehau Capital, le respect et l'anticipation des normes environnementales sont essentiels.

Sur les plans social et sociétal, l'accessibilité des bâtiments et le bien-être de ses occupants sont des enjeux qui sont au cœur des préoccupations de la ville durable. Ainsi, en tant que membre jury du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur le site de Charenton, Tikehau Capital a participé à la sélection d'UrbanEra, la structure de Bouygues Immobilier qui porte les écoquartiers, pour un projet de développement de bureaux, logements et commerces sur le terrain Escoffier.

Enfin, la lutte contre la fraude et la corruption est au cœur des préoccupations du Groupe et va de pair avec la protection de sa réputation.

## (ii) Présentation des procédures ESG de l'activité immobilière

### Analyse ESG pré-investissement

Avec l'appui d'un conseil spécialisé, un groupe de travail a élaboré une grille d'analyse ESG pour l'activité immobilière permettant d'établir un état des lieux et d'identifier les principaux axes d'amélioration et de suivi extra-financier. Cet outil a été conçu à partir du *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB) et est compatible avec le référentiel des UN PRI.

Une fois finalisée, cette grille d'analyse sera renseignée par l'équipe en charge de l'analyse pour tout nouvel investissement.

Les critères ESG répertoriés dans la grille s'organisent autour des parties prenantes suivantes et en fonction de leur présence et rôle dans les différents projets :

- Les investisseurs – Demandeurs de critères ESG au même titre que Tikehau Capital, ils ont une influence sur la stratégie générale et l'approche ESG des fonds du Groupe.
- Les partenaires locaux et les gestionnaires d'actifs externes – Ils jouent un rôle important dans l'analyse et la proposition de pistes pour améliorer la performance des bâtiments, le choix des partenaires (*property manager* ou développeur) et doivent veiller à lutter contre la corruption.
- Le développeur – Il joue un rôle décisif dans l'intégration des enjeux de développement durable au stade du projet de construction ou de rénovation majeure.
- Le gestionnaire immobilier (*property manager*) – Les pratiques du gestionnaire immobilier ont une incidence directe sur les caractéristiques des bâtiments. Le degré d'influence du gestionnaire immobilier varie selon le type d'investissement et le nombre de locataires. Il peut être amené à contrôler la gestion des bâtiments comme c'est le cas pour les centres commerciaux à plusieurs locataires, ou à la déléguer au locataire principal comme c'est le cas pour les bureaux. Le gestionnaire immobilier intervient sur tous les aspects ESG, et notamment le suivi des performances des bâtiments, le suivi des enjeux sociaux/sociétaux ou la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Les locataires – La stratégie responsable de la gestion du bâtiment doit être partagée avec le locataire en incluant,

par exemple, des engagements pour la réduction des consommations énergétiques ou la gestion des déchets. Il est important que la stratégie ESG du locataire soit alignée avec les attentes des investisseurs et du gestionnaire immobilier, surtout pour les locataires principaux d'un bâtiment.

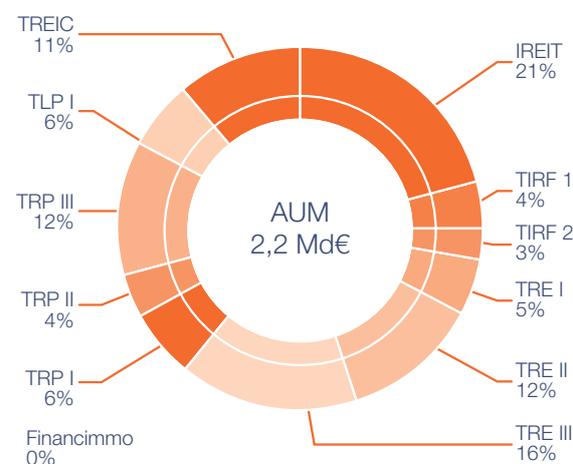
- L'actif immobilier lui-même et ses caractéristiques sociales et environnementales – L'État, les collectivités et la communauté locale influencent aussi la performance ESG d'un bâtiment (veille réglementaire et conformité, bonne relation avec la communauté locale, etc.).

### Suivi ESG

Durant la période de détention, un questionnaire ESG sera envoyé annuellement aux *operating partners* (gestionnaires immobiliers ou partenaires locaux) avec pour objectif de permettre à Tikehau Capital de suivre les progrès ESG des actifs immobiliers. Il a été déployé en phase test début 2018 (sur les données à fin décembre 2017) sur un nombre limité de fonds, présentés ci-dessous. Il sera étendu à tous les nouveaux fonds levés à partir de l'exercice de *reporting* pour l'année 2018.

## (iii) Résultats du suivi annuel ESG des activités immobilières

### Fonds couverts par l'analyse ESG

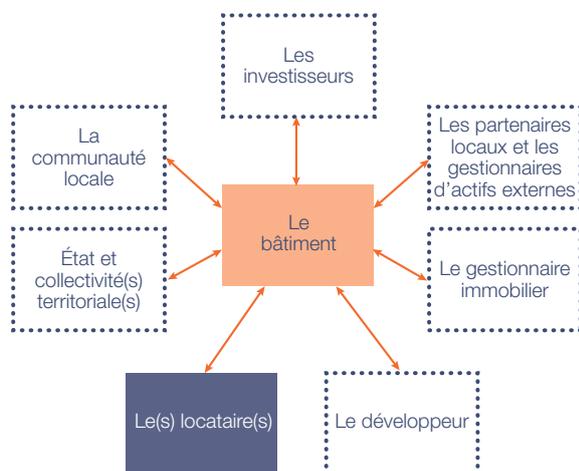


Pour ce premier exercice de reporting ESG, le périmètre de suivi ESG couvre environ 33% des actifs sous gestion immobiliers du Groupe.

Les informations sur IREIT sont issues de la section développement durable publiée dans son rapport annuel 2017 disponible ici : <http://ireitglobal.listedcompany.com>. Les informations sur TIRF I et TIRF II sont issues des questionnaires de suivi ESG remplis par CBRE auquel a été déléguée la gestion quotidienne des centres commerciaux. Les réponses de CBRE n'ont pas été auditées. Le commentaire sur TRE I a été préparé en concertation avec Atland REIM (le partenaire de Tikehau Capital sur l'opération) et le groupe Elis (en qualité de locataire).

## Profil ESG de certains fonds immobiliers

### Tikehau Real Estate I (4,8% des encours immobiliers)



L'OPCI TRE I géré par Tikehau IM a acquis en mars 2014, 17 actifs immobiliers du groupe Elis (Europe Linge Service), *leader* de la location-entretien d'articles textiles et d'équipements d'hygiène et de bien-être, coté sur Euronext Paris. Fin juin 2014, TRE I a acquis cinq sites supplémentaires lors d'une seconde opération, portant le total des sites en portefeuille à 22.

Foncière Atland REIM est co-investisseur et assure la mission de gestionnaire immobilier à côté de Tikehau IM. S'agissant d'actifs immobiliers industriels, la partie prenante la plus importante de ce fonds est le locataire, le groupe Elis.

Fondé sur l'économie de fonctionnalité, le modèle d'Elis s'inscrit dans l'économie circulaire. Un des axes de sa politique de développement durable est de limiter l'empreinte environnementale de ses activités. Cela se traduit par une politique volontariste au sein du parc immobilier. Elis garantit une bonne gestion des impacts environnementaux des sites de production, de leur création jusqu'à leur cessation. Le déploiement opérationnel est assuré par les responsables techniques en usine, formés aux bonnes pratiques environnementales.

Chaque année, Elis fixe des objectifs de réduction de 3 à 5% de ses consommations d'eau, d'énergie et de lessive, en mettant en œuvre une politique d'investissement volontariste. Les sites de production sont équipés des technologies les plus performantes :

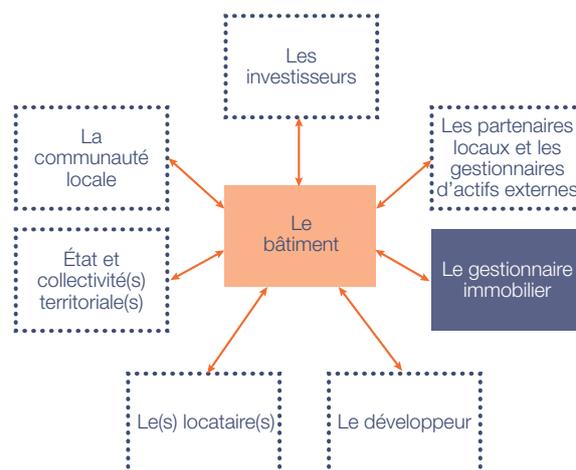
- Distribution automatisée de lessive – La distribution de la juste dose de lessive est pilotée informatiquement. Grâce à des technologies adaptées et à une maîtrise du processus de lavage, un lavage Elis consomme sept fois moins de produits lessiviels qu'un lavage à domicile.
- Tunnels de lavage – Le tunnel est alimenté en linge en continu, permettant d'optimiser la consommation d'énergie en augmentant la quantité de linge traité. Des échangeurs air/air et eau/eau sont mis en place pour économiser l'énergie et des systèmes de recyclage sont automatisés afin de récupérer l'eau d'une étape à l'autre, lorsque cela est possible. Ainsi, les eaux propres issues du rinçage sont réinjectées dans les compartiments de pré-lavage, permettant une économie d'eau, de lessive et d'énergie.

- Autosurveillance des rejets d'effluents aqueux – La qualité des effluents est contrôlée en continu par des analyses périodiques réalisées par des laboratoires indépendants. En complément, des équipements de prétraitement sont systématiquement installés afin de garantir la constance des rejets et leur qualité.

Un diagnostic énergie/eau est réalisé périodiquement afin de définir les objectifs à atteindre par site. Les indicateurs de chaque usine sont pilotés au quotidien, et consolidés mensuellement. Sur les vingt-deux sites acquis par l'OPCI, vingt usines sont certifiées ISO 50001 (management intelligent de l'énergie) par Afnor Certification. Pour Tikehau Capital, un locataire comme Elis est un exemple en matière de performance environnementale.

### Tikehau Italy Retail Fund I et II (7,5% des encours immobiliers)

TIRF I et TIRF II ont acquis respectivement les centres commerciaux « I Petali di Reggio Emilia » en février 2016 et « Area12 » en mai 2017.



Ouvert en 2007, le centre commercial « I Petali », situé à Reggio Emilia dans le nord de l'Italie s'étend sur une superficie de 27 900 m<sup>2</sup> et regroupe une soixantaine d'enseignes, un cinéma multiplex, un centre de fitness et un parking extérieur d'environ 1 500 places. Il accueille près de 4 millions de visiteurs par an.

Ouvert en octobre 2011, le centre commercial « Area12 », est intégré dans un complexe d'une superficie de 21 000 m<sup>2</sup> situé autour du Juventus Stadium et regroupe une soixantaine de magasins. Area12 accueille près de 4,5 millions de visiteurs par an.

S'agissant de centres commerciaux multilocataires, la partie prenante la plus importante de ces fonds est le *property manager* CBRE (qui assure les missions de gestion quotidienne des centres commerciaux).

### Gouvernance

CBRE promeut officiellement le GRESB et a une équipe Énergie et Développement durable (« Energy and Sustainability »). À la connaissance de Tikehau Capital, CBRE ainsi que les locataires des deux centres commerciaux ne sont pas impliqués dans des controverses ni soupçonnés de pratiques de corruption.

## Social

Chaque centre commercial emploie une dizaine de salariés dont plus de 70% de femmes. CBRE a mis en place une stratégie pour promouvoir le bien-être des salariés : respect des réglementations locales de santé et de sécurité (confort acoustique, qualité de l'air intérieur, accès à la lumière du jour, confort thermique, ergonomie, etc.). Un suivi des indicateurs santé/sécurité des salariés est effectué à travers le portail d'entreprise de CBRE « My HSE » avec une attention particulière à la déclaration d'accidents du travail.

## Environnement

CBRE effectue un suivi des consommations d'énergie et d'eau pour « I Petali di Reggio Emilia » et « Area12 ».

CBRE a également formalisé les politiques de management énergétique, de gestion de l'eau et des déchets d'« I Petali di Reggio Emilia ». Le système de management des déchets intègre des procédures de contrôle de la quantité de déchets générés par les locataires et la société de nettoyage. Des audits environnementaux sont effectués trois fois par an par un consultant externe. Des initiatives sont menées pour améliorer la performance environnementale du centre commercial : remplacement progressif de l'éclairage par des LED, investissements dans le suivi de la qualité de l'eau ou encore la maintenance des réservoirs d'eau. Les enjeux de développement durable sont aussi partiellement intégrés dans le processus d'achat.

## IREIT (20,6% des encours immobiliers)

IREIT est une foncière de droit singapourien dont les titres sont admis aux négociations sur la bourse de Singapour (SGX). IREIT investit dans des actifs immobiliers situés en Europe, principalement en Allemagne. IREIT s'est appuyé sur un consultant spécialisé de premier plan pour l'appuyer dans la publication de son premier rapport de développement durable, au titre de l'exercice 2017, en réponse aux obligations réglementaires à Singapour.

S'agissant de bureaux, la partie prenante la plus importante pour IREIT est l'ensemble des locataires. Deutsche Telekom, qui représentait plus de 50% des revenus locatifs bruts d'IREIT au 31 décembre 2017, s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses consommations énergétiques et a remporté le prix *National German Sustainability Award* en 2017. Cependant, en raison de la disponibilité limitée des données au niveau des locataires, le premier rapport de développement durable d'IREIT couvre en priorité la foncière et non ses locataires.

Le Conseil d'administration d'IREIT supervise la stratégie, la performance et la communication en matière de développement durable. Un « *Sustainability Steering Committee* » (SCC), composé de cadres supérieurs d'IREIT et de Tikehau Capital fournit un support pour le déploiement de la stratégie développement durable d'IREIT. Le SCC a identifié les enjeux de matérialité suivants pour IREIT :

- **Gouvernance** – IREIT accorde une importance particulière à la conformité réglementaire et socio-économique ainsi qu'à la lutte contre la corruption : code éthique, politique de lutte contre le blanchiment et le financement des activités terroristes, politique en matière de relation avec les investisseurs, gestion de la continuité des activités, etc. Les salariés sont sensibilisés aux risques de gouvernance et de cybersécurité à travers des formations.

- **Économique** – Intégration des aspects ESG dans les décisions d'investissement, en adaptant la politique ESG développée pour les autres fonds immobiliers du Groupe à IREIT.

- **Social** – L'analyse porte sur les salariés d'IREIT Singapour (moins de 10 salariés), d'où la matérialité relativement faible de ce pilier. Les enjeux sociaux identifiés sont les suivants : formation des salariés, diversité et égalité des chances, et rétention des talents.

- **Environnement** – La politique d'IREIT sur ce sujet n'a pas encore été formalisée. Il est notable qu'en 2016, Concor Park est devenu le premier projet de réaménagement en Allemagne à recevoir le prestigieux *Green Building Gold Certificate* du *German Sustainable Building Council*.

## (d) ESG & stratégies liquides

### (i) Enjeux ESG des stratégies liquides

Les stratégies dites « liquides » sont exercées au travers de fonds ouverts desquels les clients-investisseurs peuvent à tout moment décider d'investir en achetant des parts de fonds ou de se désengager en demandant le rachat de leurs parts de fonds. Les stratégies liquides de Tikehau Capital se décomposent en fonds de gestion obligataire et fonds de gestion diversifiée et actions.

Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau Capital investit dans des obligations émises par des entreprises privées (obligations corporate) ou non, ainsi qu'en titres *investment grade* (correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) ou à haut rendement (*high yield*). Dans le cadre de son activité de gestion diversifiée et actions, Tikehau Capital gère des fonds ouverts proposant d'accéder à une gestion flexible diversifiée sur les marchés actions et crédit. Au 31 décembre 2017, les encours sous gestion des stratégies liquides de Tikehau Capital s'élevaient à 3,1 milliards d'euros.

### Gestion obligataire

L'activité de gestion obligataire de Tikehau Capital est exercée au travers de Tikehau IM. Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau IM investit dans des obligations émises par des entreprises publiques ou privées, ainsi qu'en titres *investment grade* (signature de qualité) ou *high yield* (crédit à haut rendement).

Pour chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion réalisent une due diligence poussée et axée sur un aller-retour permanent entre leur vision *top-down* (analyse directionnelle du marché) et leur vision *bottom-up* (analyse fondamentale de chaque émetteur conduisant à une sélection des titres à placer en portefeuille).

L'analyse ESG des émetteurs dépend de la disponibilité des informations (site internet, rapport annuel, rapport développement durable, articles de presse, etc.). La qualité des informations disponibles varie aussi considérablement selon qu'il s'agisse de grands groupes ayant structuré leur stratégie RSE ou d'entreprises de plus petite taille avec une communication extra-financière limitée. À l'occasion des *roadshows*, les équipes de recherche et de gestion ont un accès direct au management des émetteurs et peuvent également soumettre des questions et des demandes d'information ESG tout au long de la durée de vie de l'obligation. Toutefois, comme pour tout prêteur, leur pouvoir d'influence sur la politique sociale et environnementale des entreprises reste limité.

### Gestion actions

L'univers d'investissement étant relativement large, les émetteurs en portefeuille peuvent être aussi bien de très grands groupes que de nouveaux entrants sur les marchés

actions. Dès lors, le niveau d'information extra-financière est très hétérogène. La proximité avec les entreprises peut également fluctuer grandement d'un émetteur à l'autre. Les fonds de gestion actions n'investissent que minoritairement au capital des entreprises et bénéficient en conséquence d'un accès restreint aux équipes de direction.

Ces spécificités ont encouragé le Groupe à développer des méthodes d'analyses ESG propres afin de pouvoir intégrer une analyse des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels leurs cibles d'investissement sont exposées.

### (ii) Présentation des procédures ESG des stratégies liquides

#### Gestion obligataire – Analyse ESG pré-investissement et suivi ESG

Avec l'aide d'un conseil spécialisé de premier plan, un groupe de travail a élaboré une grille de notation du risque extra-financier des émetteurs. Cette grille tient compte de critères d'analyse sur les trois thématiques E, S et G et considère les controverses (sous l'angle de leur matérialité et de leur probabilité). Si certains de ces critères sont objectifs, d'autres font appel à l'analyse fondamentale et à l'opinion de l'équipe recherche :

- **Gouvernance** – Analyse de l'exposition à des pays à risque en matière de corruption et de violation des droits de l'homme, de la qualité du management et de la gouvernance, et prise d'engagements en faveur du développement durable (signature du Pacte mondial, politique RSE) ou encore de l'exposition à des controverses avérées ou potentielles.
- **Social** – Analyse des risques sectoriels et/ou propres à l'entreprise en matière de santé et de sécurité sur la chaîne d'approvisionnement mais également de l'exposition à des controverses avérées ou potentielles liées aux ressources humaines, aux produits ou à l'impact social.
- **Environnement** – Analyse des risques liés aux types d'actifs immobiliers, prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à l'économie des ressources et à la transition énergétique ou encore prise en compte de l'exposition à des controverses environnementales avérées ou potentielles.

L'outil étant pleinement opérationnel, il sera utilisé dans le processus d'analyse des nouveaux émetteurs. Une mise à jour annuelle de la grille d'analyse sur chaque émetteur en portefeuille est prévue pour assurer un suivi.

La même grille de notation ESG est appliquée lors de l'analyse des investissements en Dettes Senior (*leveraged loans*) et CLO.

#### Gestion actions – Analyse ESG pré-investissement et suivi ESG

La qualité du management des sociétés ainsi que la qualité de la gouvernance sont deux critères déterminants pour sélectionner des valeurs en obligations et actions avec un biais « Value ». Ainsi l'analyse fondamentale poussée couvre largement le pilier gouvernance. Avec l'appui d'un conseil spécialisé, un groupe de travail a été créé pour formaliser l'approche des facteurs sociaux et environnementaux notamment au travers de points de comparaison sectoriels et un pilote d'essai sera lancé en 2018. Une fois l'outil pleinement opérationnel, il sera intégré au processus de sélection.

Fin 2017, un questionnaire d'évaluation sur les trois thématiques E, S et G a été déployé pour les entreprises de la SICAV Tikehau InCA. Cet outil permet d'analyser

les informations publiées par les émetteurs sur ces thématiques et constitue donc une analyse des déclarations disponibles sur les facteurs extra-financiers sélectionnés et non une mesure de la performance d'impact social ou environnemental positif des entreprises. Un biais de taille existe puisque les entreprises les plus importantes sont soumises à des obligations réglementaires plus exigeantes en matière de déclaration. Dans l'outil de suivi ESG, les mêmes seuils d'exigence ont été utilisés sans considération de la taille et du secteur de l'émetteur.

### (iii) Résultats du suivi annuel ESG des stratégies liquides

#### Gestion obligataire – Suivi de la performance ESG

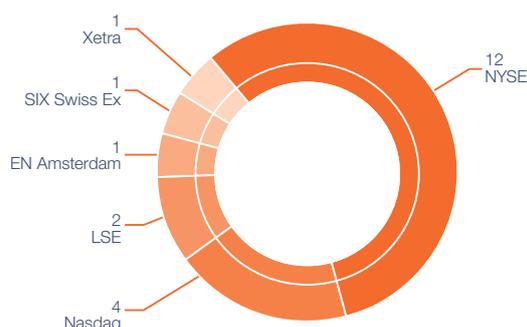
Début 2018, la grille d'analyse ESG a été testée sur le portefeuille de la SICAV Solon. Parce que c'est un test, il n'est pas présenté dans le présent rapport.

#### Gestion actions – Suivi de la performance ESG

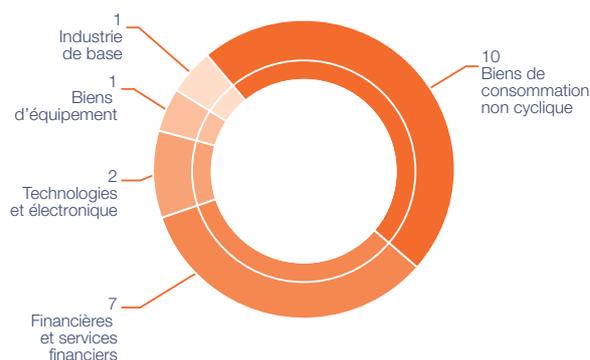
La SICAV Tikehau InCA est gérée discrétionnairement avec une gestion réactive d'allocation d'actifs et de sélection d'actions, de titres monétaires et obligataires de tous secteurs économiques et géographiques.

Au 31 décembre 2017, la SICAV InCA représentait 326 millions d'euros et comprenait 21 titres en portefeuille, chacun noté sur les piliers E, S et G. Il s'agit ici d'un premier exercice de suivi ESG réalisé en interne sur la base des informations publiques disponibles au 28 février 2018. 15 critères de performance ont été retenus avec un taux d'atteinte s'échelonnant de 69% à 100%. En raison du biais de taille décrit plus haut, il a été décidé de ne pas attribuer de score global de performance ESG.

#### Répartition des émetteurs par place de cotation au 31/12/2017



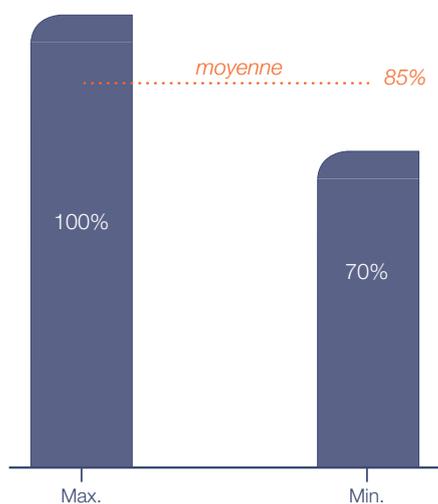
#### Répartition des émetteurs par secteur au 31/12/2017



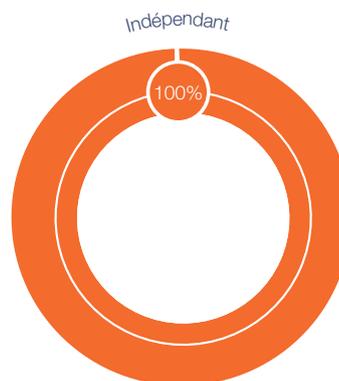
### Gouvernance

La présence de membres indépendants dans les instances de gouvernance (conseil de surveillance ou conseil d'administration) est perçue sur toutes les places boursières comme une garantie pour les actionnaires minoritaires.

#### Part de membres indépendants dans les Conseils



#### Part des comités d'audit ayant un président indépendant



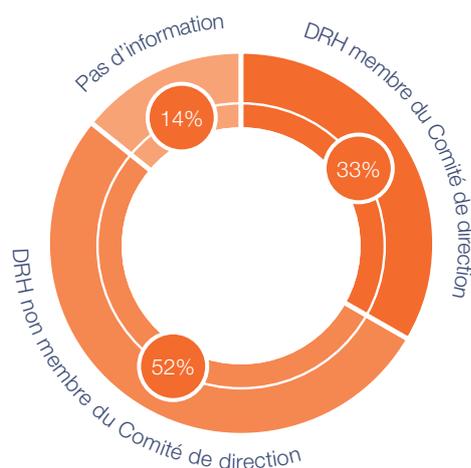
La part d'indépendants dans les conseils des entreprises de la SICAV InCA oscille entre 70% et 100%, avec un taux moyen de 85%.

Tous les émetteurs de la SICAV InCA ont mis en place un comité d'audit et 100% de ces comités sont présidés par un membre indépendant.

### Social

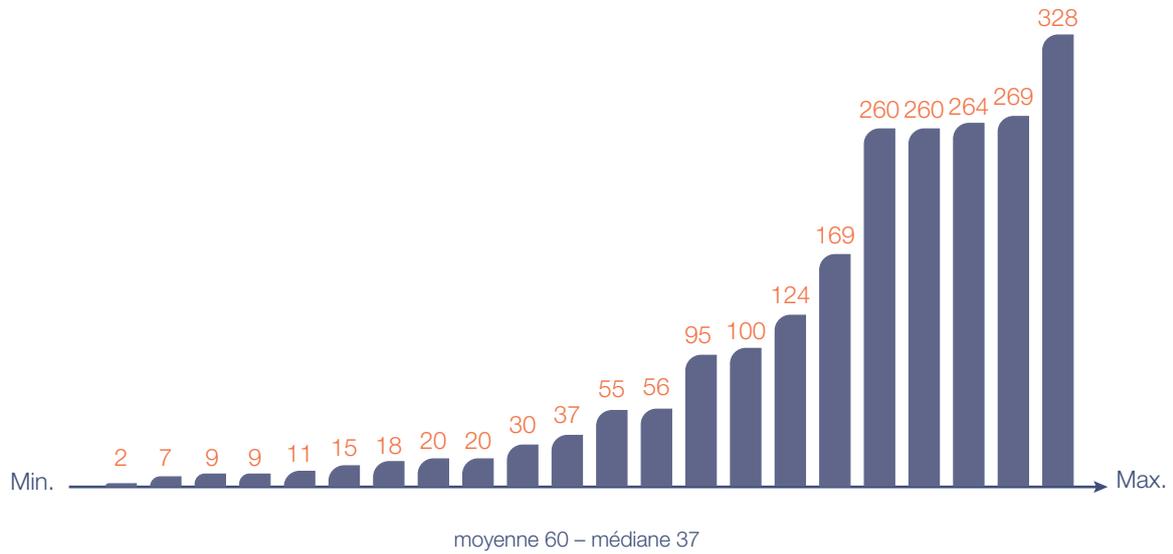
Les enjeux sociaux dépendent en grande partie du secteur d'activité des émetteurs et de leur taille. Le portefeuille compte des entreprises ayant entre 2 000 et 330 000 salariés.

#### Présence des DRH dans le top management



**Nombre de salariés de la SICAV InCA (milliers)**

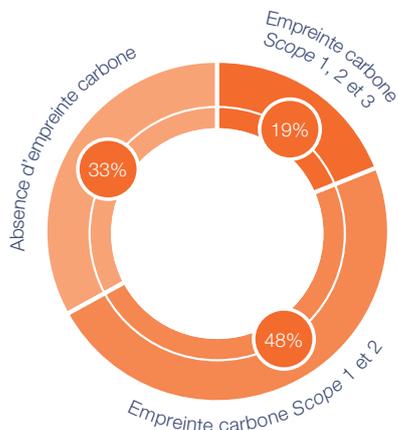
Portefeuille total (milliers) : 1899



**Environnement**

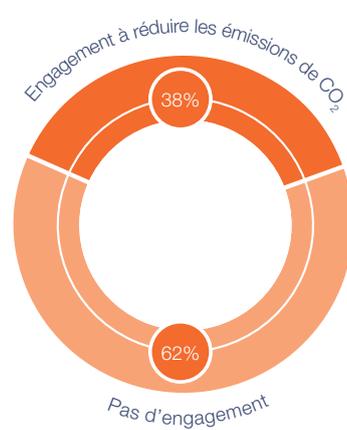
La publication d'une empreinte carbone ainsi que la prise d'engagements pour réduire les impacts environnementaux sont des thématiques de plus en plus couvertes. Celles-ci sont toutefois moins pertinentes pour les sociétés de services.

**Empreinte carbone des émetteurs**



67% des entreprises en portefeuille ont publié une empreinte carbone, dont 19% sur un *scope* complet (1, 2 et 3) et 48% sur un *scope* limité (1 et 2)\*.

**« Science based targets »**



38% des entreprises en portefeuille se sont engagées à réduire considérablement\*\* leurs émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2020 ou 2030.

\* *Scope 1* : empreinte carbone provenant des sources fixes ou mobiles contrôlées par l'organisation.

*Scope 2* : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques pour produire des biens et services.

*Scope 3* : autres émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont et aval.

Voir le graphique présenté dans la Section 1(e) (Empreinte carbone de certains fonds liquides) du présent rapport.

\*\*Objectifs de réduction de 12% à 75% généralement sur des *scopes* d'émissions 1 et 2 et sur tout ou partie de leur activité.

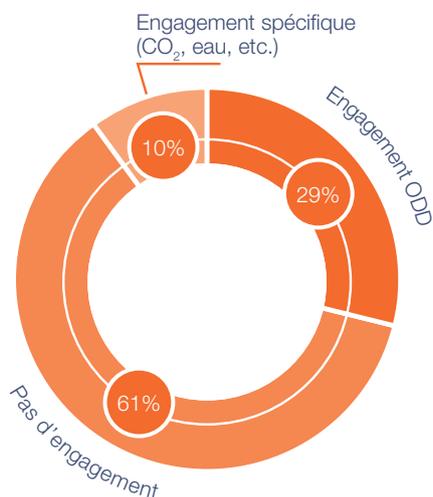
### Prise en compte des Objectifs de Développement Durable

En 2015, les Nations unies ont défini 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) établis comme étant les grands défis que toute organisation (publique ou privée) se doit de relever d'ici 2030. Parmi les 21 émetteurs du portefeuille, un tiers s'est engagé sur tout ou partie de ces 17 objectifs et a choisi de les intégrer dans leur propre politique de développement durable.

### 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies



### Part des émetteurs du portefeuille InCA engagés dans les Objectifs de Développement Durable



Trois des émetteurs du fonds (Coca-Cola, PepsiCo & Unilever) ont notamment choisi de rejoindre une initiative nommée *Refrigerant, Naturally!* aux termes de laquelle ils se sont engagés à lutter contre la dégradation de la couche d'ozone en éliminant les gaz fluorés (CFC, HCFC et HFC) des points de distribution réfrigérés et en faisant progresser la recherche de technologies alternatives.

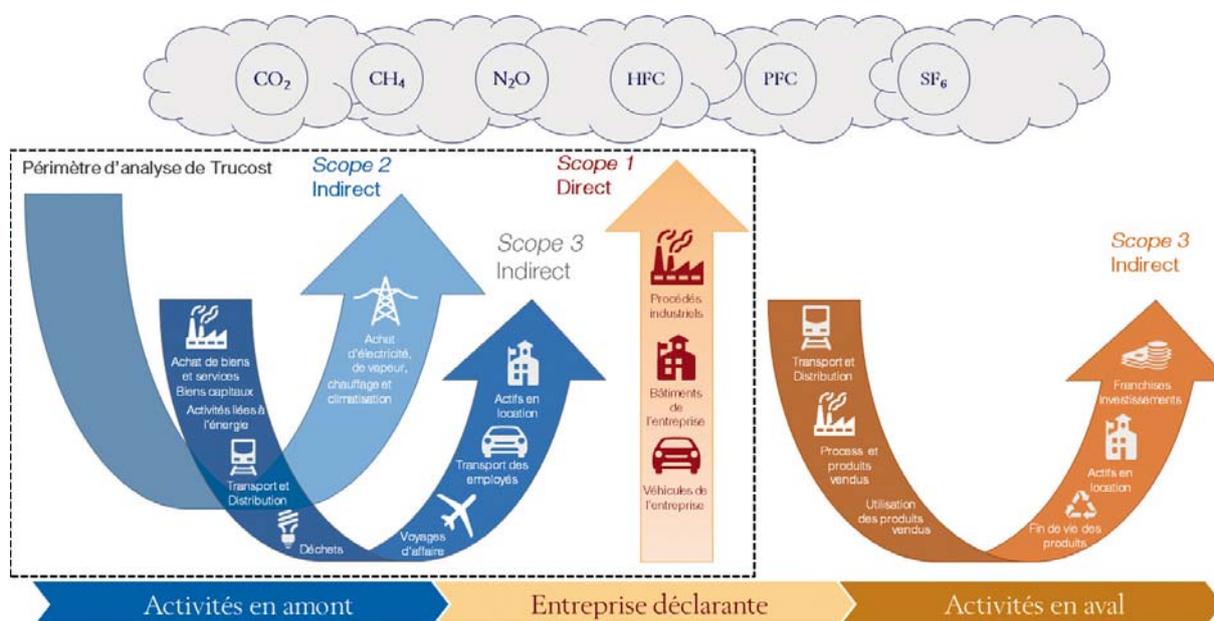
Cette initiative impacte trois ODD : Consommation responsable (ODD #12), Lutte contre le changement climatique (ODD #13), Partenariat pour les objectifs mondiaux (ODD #17).

### (e) Empreinte carbone de certains fonds liquides

Le calcul de l'empreinte carbone d'un fonds vise à estimer la quantité de gaz à effet de serre (GES) ou d'émissions carbone (mesurées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) allouées au fonds. La proportion d'émissions carbone allouée au fonds est calculée comme suit :

$$\text{Empreinte carbone absolue}_{\text{portefeuille}_x} = \sum_{\text{inv}=1}^{n_{\text{investissements}}} \text{émissions totales entreprise}_{\text{inv}} \times \frac{\text{valeur marché}_{\text{inv}}}{\text{valeur entreprise}_{\text{inv}}}$$

L'étude réalisée par Trucost, un expert de premier plan en empreinte environnementale mandaté par Tikehau Capital, comprend les GES en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e) directement émis par les entreprises provenant de leurs sources fixes ou mobiles (« scope 1 ») ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques pour produire leurs biens et services (« scope 2 »). Enfin, Trucost inclut les fournisseurs de premier rang pour capturer tous les postes de dépense du compte de résultat et éviter un biais de sous-traitance (« scope 3 » – fournisseurs directs).



Source : GHG Protocol.

Tikehau Capital a retenu trois méthodes pour analyser l'empreinte carbone de ses principaux fonds :

1) **empreinte en capital** : empreinte carbone allouée par million d'euros investi qui appréhende l'impact absolu du portefeuille par million d'euros investi

$$\text{Empreinte en capital}_{\text{portefeuille}_x} = \frac{\text{Empreinte carbone absolue}_{\text{portefeuille}_x}}{\text{Actifs sous gestion}_{\text{portion 'entreprises' portefeuille}_x}}$$

2) **intensité carbone** : empreinte carbone allouée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (total des émissions détenues divisé par le chiffre d'affaires total attribué au portefeuille) qui appréhende l'efficacité du portefeuille

$$\text{Intensité carbone}_{\text{portefeuille}_x} = \frac{\text{Empreinte carbone absolue}_{\text{portefeuille}_x}}{\text{Chiffre d'affaires total}_{\text{portefeuille}_x}}$$

avec :

$$\text{Chiffre d'affaire total}_{\text{portefeuille}_x} = \sum_{\text{inv}=1}^{n_{\text{investissements}}} \text{chiffre d'affaires entreprise}_{\text{inv}} \times \frac{\text{valeur marché}_{\text{inv}}}{\text{valeur entreprise}_{\text{inv}}}$$

3) **intensité moyenne pondérée** : moyenne arithmétique des intensités carbone (total des émissions divisé par le chiffre d'affaires total) des entreprises du portefeuille pondérée par leurs poids dans le portefeuille qui permet d'appréhender l'exposition aux entreprises très émettrices

$$\text{Intensité moyenne pondérée}_{\text{portefeuille}_x} = \sum_{\text{inv}=1}^{n_{\text{investissements}}} \text{Poids}_{\text{inv}} \cdot \text{portion 'entreprises'}_{\text{portefeuille}_x} \times \frac{\text{Emissions totales}_{\text{entreprise}_{\text{inv}}}}{\text{Chiffre d'affaires}_{\text{entreprise}_{\text{inv}}}}$$

### Tikehau Taux Variables (58,4% des actifs sous gestion des activités stratégies liquides)

Selon chacune des trois méthodes, TTV surperforme le S&P 500® High Yield Corporate Bond Index, ce qui s'explique par une faible exposition aux secteurs les plus polluants.

(en tCO <sub>2</sub> e par million d'euros)	TTV au 31/12/2017			S&P Eurozone investment grade Corporate Bond Index
	Scope 1 et 2	Scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs
Empreinte en capital par million d'euros investi	113,5	47,5	161,0	220,3
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	103,6	43,3	147,0	368,7
Intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	65,2	38,4	103,6	352,7

### Tikehau Credit + (12,2% des actifs sous gestion des stratégies Liquides)

Au 31 décembre 2017, les investissements dans les obligations de JSW Steel et Lecta comptaient pour plus de 50% des émissions absolues de TC+. À la même date, l'exposition significative du portefeuille aux sociétés financières et aux services financiers fait baisser la moyenne pondérée de l'intensité carbone du fonds.

(en tCO <sub>2</sub> e par million d'euros)	TC+ au 31/12/2017		
	Scope 1 et 2	Scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs
Empreinte en capital par million d'euros investi	95,9	31,4	127,3
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	181,2	59,4	240,6
Intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	117,8	29,1	146,9

**Tikehau Court Terme (6,9% des actifs sous gestion des stratégies liquides)**

Au 31 décembre 2017, les investissements dans les obligations de Lafarge, Italcementi & Heidelberg comptaient pour plus de 57% des émissions absolues de TCT.

<i>(en tCO<sub>2</sub>e par million d'euros)</i>	TCT au 31/12/2017		
	Scope 1 et 2	Scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs
Empreinte en capital par million d'euros investi	209,8	74,6	284,4
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	177,0	62,9	239,9
Intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	353,6	81,5	435,0

**Tikehau Subfin Fund (4,4% des actifs sous gestion des stratégies Liquides)**

Sur le périmètre d'analyse (émissions directes, émissions indirectes liées aux consommations énergétiques et émissions liées aux fournisseurs directs (achats et services et déplacements professionnels)), les sociétés financières apparaissent relativement peu polluantes.

<i>(en tCO<sub>2</sub>e par million d'euros)</i>	TSF au 31/12/2017		
	Scope 1 et 2	Scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs
Empreinte en capital	6,4	10,7	17,2
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	9,0	15,0	23,9
Intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	7,8	5,5	13,3

**Tikehau Income Cross Assets (10,5% des actifs sous gestion des stratégies Liquides)**

Selon chacune des trois méthodes, InCA surperforme le S&P 500 et le S&P 350 Europe, ce qui s'explique par une faible exposition aux secteurs les plus polluants.

<i>(en tCO<sub>2</sub>e par million d'euros)</i>	InCA au 31/12/2017			S&P 500 au 28/02/2018	S&P 350 Europe au 28/02/2018
	Scope 1 et 2	Scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs	Scope 1, 2 et scope 3 – fournisseurs directs
Empreinte en capital	34,0	28,4	62,5	66,5	129,6
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	101,5	84,7	186,3	191,0	220,5
Intensité carbone moyenne pondérée par million d'euros de chiffre d'affaires détenu	64,3	88,0	152,3	195,2	215,1

## 2. POLITIQUE DE TIKEHAU CAPITAL EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

### (a) Contexte et périmètre de reporting RSE

Pour Tikehau Capital, la politique de RSE participe de la stratégie globale du Groupe et constitue une composante essentielle de sa culture. Cette politique est portée par les collaborateurs du Groupe au travers de diverses initiatives.

Un groupe de travail a été constitué fin 2017 pour définir la stratégie RSE de Tikehau Capital et élaborer un plan. Ce groupe de travail poursuivra les chantiers engagés en 2018 en lien étroit avec les salariés de l'entreprise. Les trois premiers axes de ce plan ont d'ores et déjà été dégagés :

- **Axe 1** – Accompagner les collaborateurs du Groupe dans leurs engagements en faveur de causes sociétales et environnementales de leur choix. En 2018, Tikehau Capital libérera du temps de travail pour permettre aux salariés qui le souhaitent de consacrer un certain nombre d'heures à une action soutenue par le Groupe.
- **Axe 2** – Le soutien de Tikehau Capital à des associations à but non lucratif qui servent les valeurs du Groupe. Tikehau Capital soutient des associations par des financements ou par du mécénat de compétences qui favorise le développement du potentiel de chacun dans une démarche d'indépendance.
- **Axe 3** – Limiter l'empreinte environnementale du Groupe en responsabilisant ses collaborateurs. Afin de prendre en compte les conséquences à long terme de son activité, Tikehau Capital s'efforce de contrôler son empreinte environnementale dans son fonctionnement quotidien.

### (b) Ressources humaines

#### (i) Les collaborateurs

Ni la Société, ni le Gérant n'ont de salarié en propre et les salariés du Groupe sont répartis entre :

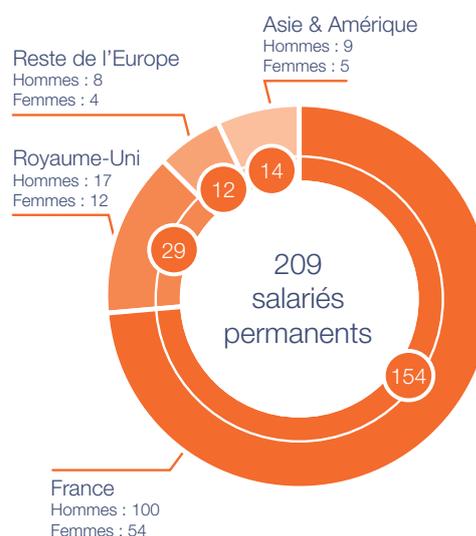
- Tikehau IM et ses filiales et succursales ;
- Tikehau Capital Europe ;
- Tikehau Capital North America ;
- Credit.fr ; et
- IREIT Global.

Tikehau Capital Advisors («TCA») regroupe les fonctions centrales sur lesquelles s'appuie le Gérant dans la réalisation de ses missions pour le compte de la Société et du Groupe. Aussi, par souci de cohérence, les données présentées en matière de ressources humaines incluent Tikehau Capital Advisors. Les données 2016 sont ainsi présentées sous deux périmètres : périmètre audité 2016 et périmètre incluant Tikehau Capital Advisors ainsi que les représentants de la Gérance.

Afin d'accompagner la croissance des actifs sous gestion, les effectifs du Groupe ont connu une croissance

importante ces dernières années. Au 31 décembre 2017, l'effectif permanent du Groupe (y compris celui de Tikehau Capital Advisors) était de 209 salariés contre 140 salariés au 31 décembre 2016 et l'effectif total du Groupe (effectif permanent et non permanent) était de 232 salariés.

En 2016, le Groupe était déjà présent à Londres, Singapour, Bruxelles et Milan. En 2017, le développement international s'est accéléré avec l'ouverture d'une succursale à Madrid et d'un bureau de représentation à Séoul en Corée du Sud. Début 2018, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'internationalisation avec l'ouverture d'un bureau à New York.



\* Au 31 décembre 2017 (y compris les représentants de la Gérance).

Les effectifs permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel. À la date de publication de ce rapport, aucun mandataire social ou représentant de la Gérance n'est titulaire d'un contrat de travail. Toutefois, les représentants de la Gérance sont inclus dans les effectifs permanents.

Les effectifs non permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein ou à temps partiel, y compris les contrats à durée déterminée particuliers tels que les contrats d'alternance (professionnalisation et apprentissage), les contrats de remplacement, les contrats saisonniers et les stagiaires. Les vacataires, les travailleurs mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure présents dans les locaux de la Société et les intérimaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif non permanent.

Le Groupe attache une importance particulière à la mixité et à la diversité de ses équipes. Les équipes à travers le monde comptent 18 nationalités.

Le tableau suivant présente les effectifs du Groupe au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 :

	Effectif Groupe		
	Au 31/12/2016 audité	Au 31/12/2016 incluant TCA	Au 31/12/2017 incluant TCA
Nombre de salariés en CDI	106	140	209
Part des CDI dans l'effectif total	84%	88%	90%
Part des femmes	33%	42%	36%

Le tableau suivant présente les embauches et les départs au sein du Groupe (France et international) en 2016 et 2017. Il en ressort 25 créations nettes d'emplois en 2016 et 49 créations nettes d'emplois en 2017 sur le même périmètre.

	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 audité	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 incluant TCA	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 <sup>1</sup>
Total des embauches ( <i>effectif permanent</i> )	36	47	76
Départs en retraite et préretraite	0	0	1
Départs à l'initiative de l'employé	11	14	19
Départs à l'initiative de l'employeur	3	5	4
Autres départs <sup>2</sup>	2	3	3
<b>Total des départs</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>27</b>

<sup>1</sup> Hors Credit.fr.

<sup>2</sup> Les autres départs comprennent les fins de contrat, les ruptures d'un commun accord, les ruptures de période d'essai et les décès.

Les activités de Tikehau Capital présentent un faible niveau de risques relatifs à la santé-sécurité et à l'accidentologie des salariés. Le Groupe n'a pas eu à connaître d'absentéisme ou d'accident du travail notable au cours des trois derniers exercices.

	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 <sup>1</sup>
Taux de fréquence des accidents du travail <sup>2</sup>	0
Taux d'absentéisme <sup>3</sup>	0,6%

<sup>1</sup> Hors Credit.fr.

<sup>2</sup> Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à un jour par million d'heures de travail.

<sup>3</sup> Incluant les heures d'absence pour maladie ordinaire, professionnelle.

Toutefois, la santé, l'hygiène et le bien-être au travail font partie des priorités des ressources humaines, ce qui est reflété dans le Règlement intérieur. À leur demande, deux salariés du Groupe ont obtenu un temps partiel. Le Groupe met également en place des réunions de sensibilisation sur ces sujets auprès des managers. Une attention particulière est portée à l'ergonomie des espaces de travail et une politique visant à favoriser la pratique du sport a été développée (organisation d'événements sportifs, accès à des salles de sport à prix réduit pour les salariés, etc.).

### (ii) Développement des compétences

La croissance soutenue du Groupe et son déploiement à l'international favorisent la mobilité interne des salariés. Tikehau Capital est une organisation agile qui stimule la mobilité interne sous toutes ses formes :

- la mobilité horizontale (ou mobilité transversale ou encore mobilité fonctionnelle) se caractérise par les changements de poste de travail ou de métier à un niveau hiérarchique identique ;

- la mobilité verticale concerne la situation du salarié qui change de poste, afin de bénéficier d'un accroissement de responsabilités ; et

- la mobilité géographique/internationale correspond au salarié qui change de lieu de travail à l'international.

Dans un contexte où les organisations et les métiers évoluent en permanence, la mobilité interne est un enjeu clé qu'elle soit initiée par le salarié ou proposée par l'employeur. Elle permet la fidélisation des salariés et la conservation des talents et elle est une façon de maintenir la compétitivité et le niveau de performance du Groupe. La mobilité est aussi facteur de motivation pour les salariés qui renforce leur implication dans le travail. C'est aussi un indicateur de la santé et du bien-être au sein du Groupe.

Le degré d'implication et le niveau de compétence du salarié qui postule en interne sont déjà connus ou reconnus et surtout le candidat interne a déjà intégré la culture de l'entreprise au cours de son poste précédent, ce qui permet une adaptation plus rapide sur le poste nouvellement intégré. Elle permet au Groupe de transmettre sa culture de

l'entreprise dans de nouvelles structures ouvertes à l'étranger par exemple et offre des parcours professionnels diversifiés appréciés des salariés.

Afin de développer des compétences, le Groupe organise aussi des formations au bénéfice de ses salariés. Sur l'exercice 2017, 1 575 heures de formations externes ont été dispensées.

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 <sup>1</sup>	
<i>Formations (effectif permanent et non permanent)</i>	
Nombre total d'heures de formation	1 575
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	76

<sup>1</sup> Hors Credit.fr.

La politique globale de formation est très active et prend différents formats :

- Régulièrement, des présentations et formations internes sont dispensées par des salariés du Groupe : sensibilisation aux différentes activités ou à la conformité, réunions de vulgarisation des métiers et produits, formations en ressources humaines (management, entretiens annuels, meilleures pratiques en matière de recrutement ou de « *mentoring* », réunions d'intégration des nouveaux arrivants et culture d'entreprise, etc.).
- Les salariés bénéficient d'un programme de *mentoring* qui leur permet de bénéficier des conseils de salariés plus expérimentés et d'échanger sur des sujets très divers propices à faciliter leur adhésion à la culture d'entreprise ou à envisager leur évolution professionnelle.
- Tous les salariés ont vocation à bénéficier de formations certifiantes, diplômantes ou non, en intra- ou interentreprises, auprès d'organismes extérieurs sur des sujets tels que mises à niveau techniques, certifications, acquisitions de connaissances nouvelles dans le cadre d'une prise de poste ou d'une évolution interne, renforcement des connaissances managériales, apprentissage de langues, etc.
- Des analystes prometteurs sont sélectionnés pour le *Tikehau Young Professionals Program* qui offre une immersion dans les différentes équipes d'investissement au sein de plusieurs bureaux sur une période de 9 à 12 mois et l'accès à des formations de renom sur les stratégies alternatives.
- Les managers peuvent bénéficier, selon leurs besoins, de *coachings* « sur-mesure ».
- Tous les salariés sont invités à participer à des sessions de formation RSE et ESG pour mieux appréhender ces thématiques dans leur travail quotidien.

Enfin, le Groupe a mis en place un cycle de présentations dénommé « Tikehau 360° » faisant essentiellement appel à des intervenants extérieurs provenant de tous horizons pour élargir les perspectives de ses salariés et enrichir leur culture générale. Ces sessions de formation et conférences sont l'occasion d'aborder des sujets variés tels que la finance, l'actualité, le sport, la culture, la sécurité, mais aussi des sujets sociétaux tels que l'environnement, le bien-être au travail ou la réinsertion des anciens détenus.

### (iii) Rémunération et avantages sociaux

La politique de rémunération vise plusieurs objectifs :

- Tikehau Capital doit concilier les exigences d'un marché très concurrentiel avec les attentes des investisseurs, des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe en assurant la cohérence de la politique de rémunération avec la stratégie du Groupe et sa conformité avec la réglementation applicable.
- Le capital humain est clé dans les activités du Groupe et la politique de rémunération a un impact fort sur la compétitivité, permettant à la fois de recruter des profils de qualité et de retenir ces talents.
- La politique de rémunération définit des pratiques de rémunération efficaces et responsables afin d'éviter les conflits d'intérêts, protéger les intérêts des investisseurs et des clients du Groupe et garantir qu'il n'y ait pas d'incitation à une prise de risque excessive (notamment au niveau de Tikehau IM, gestionnaire de Fonds d'Investissement Alternatif (« FIA ») et d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »)).
- Tikehau Capital porte une attention particulière à l'alignement d'intérêt à long terme en particulier pour les équipes d'investissement et les seniors managers. Ainsi, la politique de rémunération doit favoriser un alignement.

Du fait de ses activités complexes, l'effectif de Tikehau Capital est fortement diplômé et comporte une proportion importante de cadres. Au 31 décembre 2017, la moyenne des cadres et assimilés cadres dans le Groupe était supérieure à 80%. Les cadres autonomes bénéficient d'un accord collectif relatif à la mise en place d'un forfait annuel en jours.

La motivation et l'engagement des salariés sont également assurés par une politique d'association, d'actionnariat et d'incitation forte qui permet à chacun de bénéficier de la création de valeur actionnariale de Tikehau Capital. Les salariés du Groupe en France ont bénéficié d'un accord d'intéressement au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.

	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 périmètre consolidé <sup>1</sup>
Rémunération en milliers d'euros (effectif permanent et non permanent)		
Masse salariale totale	19 067	26 780

<sup>1</sup> Excluant les salariés de TCA et incluant les salariés de Credit.fr du 29 juin 2017 au 31 décembre 2017.

Aucun syndicat n'est représenté au sein du Groupe et aucune instance représentative du personnel n'est en place en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté. En France, aucun candidat ne s'est présenté à l'élection d'une délégation unique du personnel.

La Société a mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 2017 deux plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés pour les associer au succès du Groupe depuis sa création et notamment pour tenir compte de sa croissance exceptionnelle au cours des exercices 2016 et 2017.

La Société a mis en place le 16 mars 2018 un plan d'attribution d'actions gratuites de Tikehau Capital répliquant les termes du plan d'attribution d'actions de Tikehau IM qui avait été instauré en juin 2016 au sein de Tikehau IM. L'attribution d'actions gratuites de Tikehau Capital dans le cadre de ce plan de substitution a été faite en contrepartie de la renonciation à tout droit aux actions de Tikehau IM précédemment octroyées dans le cadre du plan de juin 2016.

La Société a également mis en place le 30 mars 2018 un plan d'actions gratuites au bénéfice de salariés de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans le cadre des rémunérations variables au titre de l'exercice 2017.

Aucune des filiales du Groupe n'a mis en place de plan d'option de souscription d'actions, d'option d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites.

Il est enfin précisé qu'une quarantaine de collaborateurs seniors sont associés et ont investi dans une société commune qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et qui reçoit 20% de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*) des fonds gérés par le Groupe. Les 80% restants sont ventilés à parts égales entre Tikehau Capital, Tikehau IM et Tikehau Capital Advisors. Ces parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*) concernent exclusivement certains fonds fermés (les commissions de surperformance des fonds ouverts étant intégralement perçues par Tikehau IM) et permettent de percevoir une portion du rendement des investisseurs

au-delà d'un niveau de taux de rentabilité interne fixé dans la documentation du fonds. Cette structure permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo.

### (c) Empreinte environnementale et bilan carbone du Groupe

Par souci de cohérence, les données relatives au bilan carbone du Groupe comprennent Tikehau Capital Advisors ainsi que les deux représentants de la Gérance.

#### Bilan carbone et politique générale en matière environnementale

Pour le Groupe, effectuer un bilan carbone était l'étape préliminaire pour améliorer la maîtrise de son empreinte environnementale et identifier des actions pouvant être menées. Début 2018, un conseil accrédité en matière de Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a réalisé une analyse sur les bureaux de Paris, Londres, Bruxelles, Milan et Singapour. Les données de Madrid, Séoul et New York ont été jugées négligeables.

#### Scope 1-2 pour le Groupe

En accord avec la version 8 de la méthodologie de réalisation publiée en décembre 2017 par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (« méthodologie BEGES »), ce bilan a été réalisé sur le *scope 1*, couvrant les émissions directes provenant des sources fixes ou mobiles, et sur le *scope 2*, couvrant les émissions indirectes associées aux consommations énergétiques. Sur les *scopes 1* et *2*, la consommation d'électricité représente le poste le plus important, ce qui est en ligne avec une activité de services.

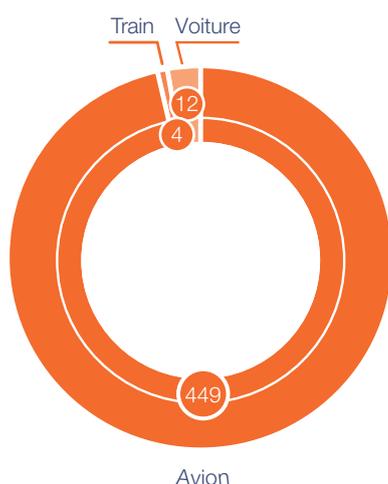
	Émissions scopes 1-2 (en tCO <sub>2</sub> e)	Surface (en m <sup>2</sup> )	Nombre de salariés (permanents et non permanents)	Émissions scopes 1-2 (en kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> )	Émissions scopes 1-2 (en kgCO <sub>2</sub> e par collaborateur)
Paris	53	3 279	156	16	340
Londres	97	668	33	145	2 927
Bruxelles	20	247	4	82	5 090
Milan	15	180	7	85	2 194
Singapour	7	450	13	15	525
<b>Total périmètre BEGES</b>	<b>192</b>	<b>4 824</b>	<b>213</b>	<b>40</b>	<b>902</b>

La performance des bureaux de Paris et de Singapour est d'un très bon niveau. En plus d'être certifié « *Breeam In Use* », le bureau de Paris bénéficie de l'efficacité du réseau de chaleur et de froid de la ville de Paris. Le bureau de Singapour a été éco-conçu et a reçu les certifications LEED et Green Mark de Singapour.

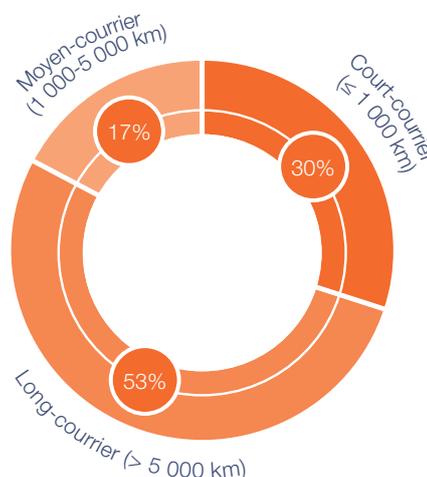
### Scopes 1 et 3 – « Déplacements professionnels » pour le Groupe

Comptetenue de l'activité de Tikehau Capital, les déplacements professionnels constituent un poste d'émission important sur les scopes 1 et 3. Les véhicules de fonction apparaissent dans le *scope* 1 tandis que les déplacements en avion, train, véhicule de location et taxi sont des postes du *scope* 3. Les déplacements professionnels étant centralisés au niveau du Groupe, un bilan de ces émissions a été réalisé en accord avec la méthodologie BEGES. Les déplacements aériens apparaissent nettement comme premier poste d'émission avec 449 tCO<sub>2</sub>e en 2017.

### Répartition des postes « Déplacements professionnels » en tCO<sub>2</sub>e



### Répartition des émissions (tCO<sub>2</sub>e) par type de vol



25% des vols effectués en 2017 ont concerné de courtes distances (0 à 1 000 km) et ce mode de transport est plus intensif en émissions (0.29 kgCO<sub>2</sub>e/km) que les longues et moyennes distances (0.22 kgCO<sub>2</sub>e/km). Toutefois, les destinations retenues n'étaient pas forcément accessibles en train.

Pour des raisons économiques aussi bien qu'écologiques, le Groupe encourage les collaborateurs à recourir aux déplacements de façon responsable avec une politique de voyage favorisant les transports collectifs comme le train pour les déplacements professionnels et le vélo et les transports en commun pour les trajets domicile/bureau. Conformément aux exigences légales, le Groupe rembourse 50% des frais de déplacement domicile/bureau en transports collectifs pour les salariés du bureau de Paris. À Londres, les salariés qui le souhaitent ont la possibilité de bénéficier d'un « prêt gratuit » pour payer leur carte annuelle de transport collectif et bénéficient d'un avantage fiscal lorsqu'ils achètent un vélo pour leurs déplacements domicile/bureau.

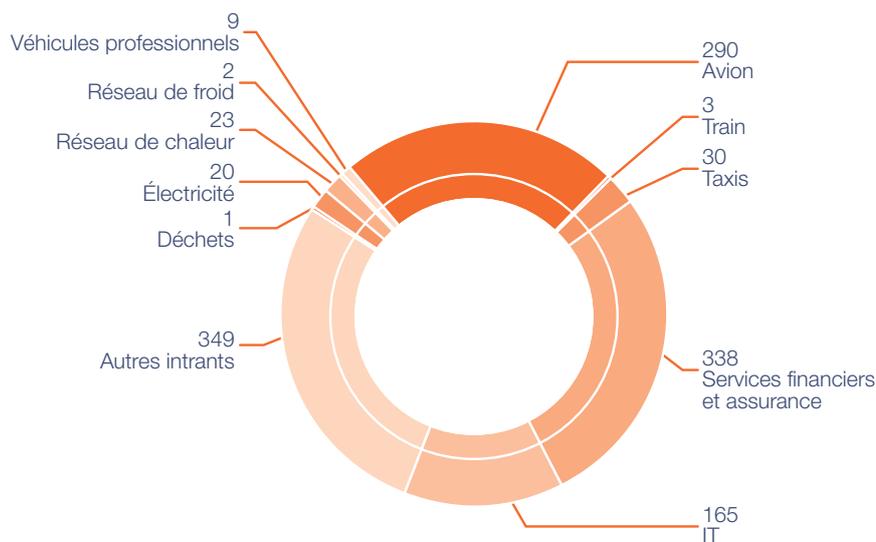
### Scope 1-2-3 amont – pour le bureau de Paris

Des informations plus détaillées des consommations étant disponibles pour le bureau de Paris, une analyse élargie à une partie des émissions indirectes du *scope 3* amont (achats directs) a été réalisée en accord avec la méthodologie BEGES.

BEGES 2017	Scopes 1-2 amont				Scope 3 amont							TOTAL
	Véhicules de fonction	Electricité	Réseau de chaleur	Réseau de froid	Déplacements professionnels			Services financiers et assurance	IT	Autres intrants	Déchets	
					Avion	Train	Taxis					
Émissions (en tCO <sub>2</sub> e)	9,0	20,0	22,5	1,5	289,7	3,2	30,3	338,4	165,1	348,8	1,2	1 229,6
Émissions (en%)	0,7%	1,6%	1,8%	0,1%	23,6%	0,3%	2,5%	27,5%	13,4%	28,4%	0,1%	100,0%

Avec plus de 332 tCO<sub>2</sub>e, les déplacements professionnels (véhicules de fonction, avion, train et taxis) constituent le deuxième poste d'émissions du siège parisien sur les *scopes 1* et *3* amont. Le premier poste d'émissions est lié aux achats de services financiers (assurance, conseil et honoraires liés aux services comptables et financiers) et a généré 338 tCO<sub>2</sub>e. Le troisième poste d'émissions est lié aux services et infrastructures informatique et de télécommunication (« IT »). Toutefois les émissions liées aux achats de ces services financiers et IT comportent un degré important d'incertitude. Les autres intrants incluent notamment les émissions liées aux achats des postes hôtel et restauration, mobilier, papier et autres fournitures.

### Émissions du bureau de Paris Scopes 1, 2 et 3 amont



Tikehau Capital est conscient que son impact environnemental majeur se situe au niveau de ses investissements. En finançant des entreprises en capital et en dette, le Groupe contribue à générer de l'activité ainsi que des émissions de gaz à effet de serre qui y sont liées. (Voir la Section 1(e) (Empreinte carbone de certains fonds liquides) du présent rapport.)

### Pollution

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société ni aucune de ses filiales n'a comptabilisé de provision ou garantie pour risques en matière environnementale. Les activités principales de Tikehau Capital sont la gestion d'actifs et l'investissement. Ces activités ne génèrent pas de rejets dans l'eau ou le sol ni de nuisances sonores.

### Utilisation durable des ressources et économie circulaire

Pour des raisons à la fois économiques et écologiques, l'ensemble des salariés du Groupe est encouragé à limiter les consommations :

- de papier en évitant les impressions et en imprimant par défaut en recto-verso ;
- de bouteilles plastiques en équipant les bureaux de fontaines à eau lorsque le nombre de salariés le permet.

Dès 2014, le bureau de Paris a lancé le tri, la collecte et le recyclage des papiers/cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. avec l'entreprise adaptée (EA) Cèdre. En 2017, le recyclage de ces flux a permis de préserver 86 arbres, économiser 2 700 kg de CO<sub>2</sub>, 158 000 litres d'eau et 21 000 kWh. À la date de publication de ce rapport, les bureaux de Bruxelles, Londres, Madrid, Milan et Singapour ont mis en place un programme de recyclage et la politique de recyclage au niveau Groupe est en cours de finalisation.

## (d) Informations sociétales

### Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

Depuis sa création, le Groupe se consacre au financement des PME-ETI en Europe, et Tikehau IM a été, en 2007, la première société de gestion française à obtenir un agrément pour la gestion de fonds de dette privée. Plus généralement, dans le cadre de ses activités, Tikehau Capital a vocation à participer à des projets de croissance et/ou de développement d'entreprises et anticipe que son activité sera créatrice d'emplois.

### Emploi des personnes handicapées

En France, la contribution du Groupe à l'emploi et l'insertion des personnes handicapées se traduit par le choix de fournisseurs qui emploient des personnes en situation de handicap. Le bureau de Paris a ainsi sélectionné l'Entreprise Adaptée (EA) *Cèdre* pour le recyclage ou *Le panier du citadin* pour ses corbeilles de fruits préparées par un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

### Sous-traitance, fournisseurs, développement local et populations riveraines

Du fait de son activité, Tikehau Capital a un recours très limité à la sous-traitance. Lorsque c'est possible, les *office managers* des différents bureaux privilégient les produits locaux et responsables. Un groupe de réflexion a été créé pour définir une politique d'achats responsables au niveau du Groupe.

### Loyauté des pratiques – Droits de l'homme et lutte contre la corruption

Le Groupe encourage le recours à des pratiques loyales tant par ses équipes et prestataires que par les entreprises dans lesquelles il investit. Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des dispositifs ont été mis en place visant à prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de ses activités, y compris en cas de tentative de fraude.

Les sociétés du Groupe sont soumises à une obligation de vigilance, comprenant notamment l'obligation d'établir des procédures relatives à la prévention du blanchiment d'argent et permettant l'identification du client (ainsi que du bénéficiaire effectif) pour toute transaction.

## (e) Engagements sociétaux en faveur de l'égalité de traitement et du développement durable

### Lutte contre les discriminations

Le Groupe croit en un mode de pensée critique et original, ainsi la promotion d'une culture de la diversité est au cœur de sa réussite. Tikehau Capital recrute les collaborateurs parmi les plus talentueux du marché, tout en portant une attention particulière à respecter une réelle diversité des parcours de formation. Au-delà des diplômes obtenus, le Groupe attache une grande importance aux qualités humaines et comportementales des profils recrutés afin de favoriser leur intégration et de renforcer la culture d'entreprise de Tikehau Capital.

Le Groupe forme les collaborateurs des ressources humaines et sensibilise l'ensemble des managers et collaborateurs qui participent à des processus de recrutement pour que soit prohibée toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de race, de couleur, de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de sa situation familiale, de grossesse, d'orientation ou d'identité de genre. Ainsi les articles 225-1 à 225-4 du Code pénal concernant les atteintes à la dignité des personnes en matière de discrimination, quelle que soit leur nature, figurent sur les tableaux d'affichage du bureau de Paris.

### Promotion et respect de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Les politiques mises en place par Tikehau Capital respectent les principales dispositions de la Convention de l'OIT, notamment en ce qui concerne l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants ainsi que l'absence de discrimination en matière d'attribution de postes et d'embauches. Ces politiques respectent également la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Au sein des activités d'investissement en capital et de dette privée, il est demandé aux dirigeants des entreprises dans lesquelles le Groupe investit de signer un engagement portant sur le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail. D'autre part, les grilles d'analyse ESG de toutes les activités appréhendent le respect des normes fondamentales comme facteur majeur.

## (f) Actions de partenariat et de mécénat

Au travers d'une politique de partenariat et de mécénat, le Groupe soutient de façon proactive les initiatives et projets qui servent ses valeurs.

Un groupe de travail a été constitué fin 2017 pour définir la stratégie RSE du Groupe. Quatre champs d'action potentielle ont été identifiés :

- transmettre le courage d'entreprendre pour le bien commun ;
- former l'esprit critique par la culture et l'éducation ;
- faire grandir la confiance en soi par la pratique du sport ;
- soutenir l'innovation dans la santé.

### Transmettre le courage d'entreprendre pour le bien commun

#### Soutenir l'entrepreneuriat social et accompagner ceux qui prennent des risques pour le bien commun

Fin 2014, la Société et Salvepar ont investi chacun 500 000 dollars dans le fonds « Essential Capital Contribution ». Ce fonds, qui est sponsorisé par Deutsche Bank et spécialisé dans l'investissement à impact social (*impact investing*), a vocation à investir dans des entreprises sociales ayant pour objectif de bénéficier aux communautés pauvres et touchant directement les populations pauvres à travers la production de biens ou la fourniture de services dans trois secteurs : les services financiers destinés à la base de l'échelle sociale, l'énergie et la santé. La notion

de « services financiers destinés à la base de l'échelle sociale » désigne notamment les financements spécialisés pour l'éducation, le logement et les services de paiement mobiles, ainsi que les services de microcrédit innovants.

#### **Encourager l'entrepreneuriat féminin et accompagner celles qui en ont besoin**

En 2017, les équipes du bureau de Paris ont soutenu l'association Led by her en apportant pour le temps d'une journée solidaire, leurs compétences financières à des femmes ayant subi des violences et souhaitant se reconstruire dans l'entrepreneuriat.

#### **Former l'esprit critique par la culture et l'éducation**

#### **Aider les jeunes issus de quartiers défavorisés à s'émanciper par le sport et la formation avec « Job dans la ville »**

Depuis 2014, le Groupe apporte son soutien à « Job dans la Ville », un programme de Sport dans la Ville, la principale association d'insertion par le sport en France ([www.sportdanslaville.com](http://www.sportdanslaville.com)). En 2017, 950 jeunes de 15 à 22 ans issus de quartiers défavorisés étaient inscrits au programme avec l'objectif que 85% d'entre eux soient inscrits dans un parcours de formation ou recrutés en entreprise.

Au-delà des quatre piliers envisagés, Tikehau Capital répond lorsque c'est possible à des demandes spécifiques de son écosystème :

#### **Supporter l'autonomie des plus fragiles avec CARAC**

En juin 2011, Tikehau IM et la Caisse de retraite des anciens combattants (« CARAC ») se sont associés dans le but de constituer la poche obligataire d'un produit d'épargne associatif via le fonds Tikehau Entraid'Épargne Carac (« TEEC »). TEEC est un fonds obligataire investi majoritairement en titres de dette de qualité (*investment grade*) émis par des sociétés des secteurs privés et publics, situés dans la zone Euro, excepté la Grèce et le Portugal. Le fonds peut être exposé dans la limite de 35% de l'actif net à la catégorie d'obligations à haut rendement (*high yield*). Dans le cadre de ce projet, 1% des versements des clients et 50% des frais de gestion du fonds sont reversés aux cinq associations à but non lucratif et d'intérêt général partenaires de la CARAC : Mécénat Chirurgie cardiaque Enfants du Monde, association Arc-En-Ciel, association Solidarités nouvelles face au chômage, Association des paralysés de France et l'œuvre Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

### 3. TABLE DE CONCORDANCE (ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE)

La table qui suit établit une concordance avec les informations publiées dans le présent rapport avec les dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (tel que modifié par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 article 2).

Comme il est décrit plus en détail dans les sections qui précèdent, compte tenu des activités du Groupe, qui impliquent des problématiques sociales et environnementales limitées, un certain nombre des informations figurant à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'ont pas de pertinence pour la Société ou n'ont pas trouvé application au cours des exercices 2016 et 2017.

Thématique	Section pertinente ou remarque
<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>Emploi</b>	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2(b)
Embauches et licenciements	2(b)
Rémunérations et leur évolution	2(b)
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail	2(b)
Absentéisme	2(b)
<b>Santé et sécurité</b>	
Condition de santé et de sécurité au travail	2(b)
Accidents du travail (fréquence et gravité) et maladies professionnelles	2(b)
<b>Relations sociales</b>	
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Le dialogue social s'organise autour de points d'informations quand nécessaire. Les échanges sont facilités du fait d'un effectif restreint.
Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	Néant. Aucun syndicat n'est représenté et aucune instance représentative du personnel n'est en place en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté.
<b>Formation</b>	
Politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	2(b)
Nombre total d'heures de formation	2(b)
<b>Égalité de traitement</b>	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2(b)
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	2(e)
Politique de lutte contre les discriminations	2(e)

Thématique	Section pertinente ou remarque
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2(c)
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2(c)
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux dans un litige en cours	2(c)
<b>Pollution</b>	
Mesures de prévention, de réduction, ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2(c)
Prise en compte de toutes autres formes de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	2(c)
<b>Économie circulaire</b>	
Prévention et gestion des déchets	
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	2(c)
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Du fait de son activité et de la nature de ses participations, le Groupe est très faiblement en prise avec les problématiques liées au gaspillage alimentaire.
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau, et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	La thématique de la consommation et d'approvisionnement en eau n'est pas pertinente au regard des activités de Tikehau Capital.
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	La thématique de la consommation de matières premières n'est pas pertinente au regard des activités de Tikehau Capital.
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2(c)
Utilisation des sols	La thématique de l'utilisation des sols n'est pas pertinente au regard des activités de Tikehau Capital.
<b>Changement climatique</b>	
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	1(d) et 2(c)
Mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique	Le changement climatique impacte les activités et actifs au sein de ces activités avec une grande variété.
Objectifs de réduction fixés à moyen et long terme pour réduire les émissions de serre et moyens mis en œuvre à cet effet	2(c)
<b>Protection de la biodiversité</b>	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Le sujet de la biodiversité n'est pas pertinent au regard des activités et de la nature des participations de Tikehau Capital.

Thématique	Section pertinente ou remarque
<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	
<b>Engagements sociétaux en faveur du développement durable</b>	
Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	2(d)
Impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	2(d)
Relations entretenues avec les parties prenantes de la société et modalités du dialogue avec celles-ci	2(d)
Actions de partenariats ou de mécénat	2(f)
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2(d)
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2(d)
<b>Loyauté des pratiques</b>	
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Du fait de ses activités, la Société est très faiblement en prise avec ces problématiques.
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
<b>Informations relatives à la lutte contre la corruption</b>	
Actions engagées pour prévenir la corruption	2(d)
<b>Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme</b>	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2(e)
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2(e)
Élimination du travail forcé ou obligatoire	2(e)
Abolition effective du travail des enfants	2(e)
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	2(e)

## 4. RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

**FINEXFI**

Expertise et Proximité

**COFRAC**

Accréditation n° 3-1081

Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société TIKEHAU CAPITAL SCA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le n° 3-1081 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la direction

Il appartient la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société du Groupe.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

### Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;

- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;

- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

### Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 25 mars 2018 et le 13 avril 2018 pour une durée d'environ 7 jours.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...) ;

- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;

- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de

niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 40 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 40% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental des sociétés intégrées financièrement.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 16 avril 2018

FINEXFI Isabelle Lhoste Associée



32, rue de Monceau - 75008 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 40 06 26 26

[www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)